

Première séance, mardi 18 novembre 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015: entrée en matière générale; Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Pouvoir judiciaire; Direction de la sécurité et de la justice; Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Marc-Antoine Gamba, Benjamin Gasser, Bernadette Haenni-Fischer, Michel Losey, Christa Mutter, Ralph Alexander Schmid et Jean-Daniel Wicht.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

La Présidente. Es freut mich, mit Beginn der November-session bereits die zweitletzte Session dieses Kalenderjahres eröffnen zu dürfen.

Communications

La Présidente. Tout d'abord, j'adresse un salut particulier à notre collègue Louis Duc et lui souhaite un bon rétablissement (*Applaudissements*). Ensuite, je vous informe que M^{me} la Députée Nadine Gobet fête son anniversaire. Madame, nos meilleurs vœux vous accompagnent (*Applaudissements*).

Je vous informe que le Club éducation et formation tiendra son assemblée générale ce jeudi 20 novembre, à midi, à l'hôtel de la Rose. Le Club des questions familiales tiendra quant à lui son assemblée générale ce vendredi 21 novembre, à midi, à la salle de séance du 2^e étage de l'Hôtel cantonal.

Enfin, concernant les liens d'intérêts, je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas, pour le député qui intervient, de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés (art. 13 al. 2):

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une

commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;

- d) les fonctions politiques exercées;
- e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2015¹

Rapporteur général: René Thomet (PS/SP, SC).

Commissaire: Georges Godel, Directeur des Finances.

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. Dans son analyse du budget 2015 de l'Etat, la Commission des finances et de gestion relève les éléments principaux suivants:

L'excédent de revenus de 0,2 million correspond aux exigences légales d'un budget équilibré. Ce résultat cache cependant une difficulté à trouver l'équilibre. Les souhaits émis par l'ensemble des services, sans limite particulière, liés à un bon fonctionnement ou au développement de projets divers s'écartaient de 97,5 millions de cet équilibre lors de la première lecture du budget, malgré l'influence d'un programme d'économies.

Le compte des investissements présente un montant d'investissements nets de 139,2 millions, les dépenses brutes se montant à 185,5 millions. Les recettes d'investissements représentent donc un 25%, soit une diminution de 11,3% par rapport au budget 2014, et un pourcentage de 8 points inférieur au pourcentage moyen des années 2009 à 2013. Les investissements bruts restent soutenus, inférieurs de 5,6% par rapport au budget 2014; ils ne s'écartent que de 6,9% de la moyenne des années 2009 à 2013. Le degré d'autofinancement se chiffre à 80,5%, à la limite de ce qu'on peut appeler une saine gestion financière. On retiendra donc que le budget global de l'Etat de Fribourg souffre finalement d'une insuffisance de financement de 27,2 millions, qui sera prélevée sur la fortune.

¹ Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC sous forme de brochure séparée.

Dans le projet de budget qui nous est présenté, les charges de fonctionnement croissent de façon limitée (1,2%) en raison principalement de l'effet des mesures d'économies. Les charges de personnel augmentent de 0,9%, en raison de l'augmentation de 79,48 postes (8,4 millions), dont 64,88 EPT dans le secteur de l'enseignement, de l'octroi de paliers aux ayants droit le 1^{er} juillet 2015 – un montant supérieur à 4 millions –, des crédits forfaitaires supérieurs de 2,5 millions et la diminution de la contribution de solidarité qui provoque 2 millions supplémentaires. D'autre part, les économies réalisées sur les traitements lors de nouveaux engagements suite aux démissions et départs à la retraite se chiffrent à 4,5 millions.

Les charges de personnel représentent donc le 36,4% des charges totales du compte de résultats, contre 36,7% en 2014.

Au chapitre des charges, on relèvera encore les charges nouvelles, telles que l'Adolphe Merkle Institute (AMI) pour 1 million, Blue Factory pour 7 millions, ainsi que l'entretien des routes et des immeubles.

Les revenus croissent de 1,1%, soit 0,1% de moins que les charges. Si les revenus fiscaux augmentent de 3% en raison principalement des mesures structurelles et d'économies, il faut une fois de plus relever le recul persistant des revenus extérieurs: BNS et péréquation financière diminuent encore de 49,8 millions. La péréquation financière a diminué à elle seule de quelque 60 millions depuis 2011.

Le budget 2015 fait donc appel de façon importante aux fonds et provisions pour un montant de 83,3 millions, en augmentation de 16,5 millions ou 25% par rapport au budget 2014. Entre les comptes 2013 et le budget 2015 le recours aux fonds et provisions varie de 9,7 millions ou 13%.

Dans le cadre de l'analyse du budget 2015, la Commission des finances et de gestion a également été interpellée par le comité de la Fédération des employés (Fédé). En présence du conseiller d'Etat responsable, il lui a été demandé d'étudier la possibilité de modifier le budget 2015 pour octroyer le palier supplémentaire aux ayants droit à partir du 1^{er} janvier au lieu du 1^{er} juillet, comme prévu par le Conseil d'Etat dans le cadre des mesures structurelles et d'économies. Cela impliquait une dépense supplémentaire de quelque 4 millions pour laquelle, conformément à la loi, il fallait trouver la compensation par une réduction de dépense équivalente. Cette dépense supplémentaire concernait uniquement le personnel de l'Etat. L'implication sur le salaire du personnel subventionné, par exemple le personnel des institutions spécialisées ou des EMS, n'avait pas été évaluée, ni l'incidence d'une telle décision sur la participation des communes. La Commission des finances et de gestion a compris la démarche de la Fédé, dans le cadre du partenariat social qui prévaut dans les négociations entre le Conseil d'Etat et le personnel de l'Etat. Toutefois, elle a estimé qu'il ne lui appartenait pas d'intervenir dans un domaine qui relève justement du Conseil d'Etat. Elle a jugé qu'il appartenait au Conseil d'Etat de trouver des solutions dans le cadre de ce partenariat social. Les mesures d'économies touchant le personnel de l'Etat font partie du paquet de mesures structurelles et d'économies pensé et proposé par le Conseil d'Etat. C'est sa tâche de garantir l'équi-

libre de ce paquet, respectivement de trouver les solutions à toute modification du paquet présenté. En conséquence, la majorité de la Commission des finances et de gestion a refusé d'entrer en matière sur cette demande.

Enfin, la Commission des finances et de gestion a constaté des imprécisions concernant le décompte des EPT. C'était le cas notamment au secrétariat général de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et au Service du logement. Il appelle donc le Conseil d'Etat à une plus grande rigueur pour faciliter le suivi de l'évolution des EPT dans tous les services de l'Etat, par la Commission des finances et de gestion.

Dans l'élaboration du budget 2015, le Conseil d'Etat a tenu à maintenir les prestations prioritaires de l'Etat. Il faut cependant relever que les perspectives de finances difficiles se confirment. Les mesures structurelles et d'économies s'avèrent nécessaires dans l'équilibre de ce budget et le différentiel de taux de croissance entre charges et revenus perdure. La marge de manœuvre du Conseil d'Etat s'amenuise. Les détails et les particularités des différentes Directions vous seront donnés par les rapporteurs.

Avec ces considérations, la Commission des finances et de gestion vous invite à entrer en matière sur la proposition de budget 2015 présentée par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Tout d'abord, je remercie le rapporteur de la Commission des finances et de gestion pour son rapport détaillé d'entrée en matière.

Quel ministre des finances n'a souhaité pouvoir un jour répondre favorablement à toutes les demandes de ses collègues au moment d'arrêter le cadre financier des activités de l'Etat?

Vain espoir, vraie illusion, que vient rapidement briser chaque exercice de planification ou de budgétisation. Et les travaux réalisés en la matière cette année ne font pas exception à la règle.

Depuis maintenant cinq ans, toutes les projections à moyen terme débouchent sur un constat de déséquilibre significatif des finances cantonales. La tendance est même à une aggravation de la situation, en dépit des mesures d'économies déjà prises.

La cause première de cette situation est à rechercher du côté d'un net infléchissement de la courbe de croissance des recettes, quand on en est pas à devoir enregistrer une baisse, voire même un tarissement net, de certaines ressources. Même si, il faut le relever, rien n'est réellement inscrit dans le marbre dans ce domaine. Pour exemple, le cas tout récent de la part du canton aux résultats de la BNS, qui fait un véritable jeu de yo-yo. Avec pour conséquence que notre canton pourrait, je dis bien pourrait au conditionnel, éventuellement obtenir en 2015 une part sur le bénéfice que pourrait réaliser la BNS en 2014, alors même que le budget 2015 n'a inscrit aucun montant à ce titre.

Dans un tel contexte, assurer la pérennité et l'amélioration, tant quantitative que qualitative, des prestations publiques, relève de la gageure. Au final, l'équilibre ne s'obtient que sur le fil du rasoir et peut être rapidement remis en cause. Cela a été à nouveau le cas pour le budget 2015. Même si le bénéfice demeure très modeste, c'est tout de même un motif de satisfaction en regard du fait qu'une large majorité de cantons seront dans les chiffres rouges l'année prochaine.

Plusieurs éléments ont permis de relever le défi de respecter la contrainte légale de l'équilibre dans cette phase difficile pour les finances cantonales.

Il y a lieu de relever tout d'abord le programme de mesures structurelles et d'économies, dont toute la nécessité et la pertinence a été une nouvelle fois démontrée. Il y a lieu aussi de souligner le sens de l'anticipation dont ont su faire preuve et le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, en élaborant et en adoptant suffisamment tôt ce plan d'assainissement, qui a ainsi pu pleinement déployer ses effets sur le budget 2015.

Comme deuxième facteur ayant rendu possible l'équilibre, on mentionnera la collaboration active de toutes les Directions du Conseil d'Etat dans la recherche de solutions permettant de réaliser le but fixé. Ce sont les efforts qu'elles ont consentis à tous les niveaux qui ont notamment permis de modérer et de moduler avec discernement la progression des charges dans les différents domaines, selon les priorités définies. Ceci, répétons-le, sans atteinte à la qualité et à la quantité des prestations offertes.

Un troisième aspect, à mettre en exergue pour avoir joué un rôle favorable dans la présentation d'un budget bénéficiaire, se rapporte à la situation économique. La relative bonne santé de l'économie fribourgeoise a notamment autorisé l'établissement de prévisions de rentrées fiscales en hausse, particulièrement en ce qui concerne les personnes morales. Ce qui nous incline à penser que tout doit être mis en œuvre pour continuer à soutenir toute démarche visant à renforcer le dynamisme de cette économie. A cet égard, le maintien à un haut niveau du volume des investissements est de nature à garantir à terme des conditions cadres favorables aux activités économiques.

Le dernier élément ayant contribué à l'équilibre budgétaire 2015 a trait au recours aux réserves et provisions. Cela s'est opéré de manière sélective et les prélèvements prévus, avant tout sur les provisions «BNS» et «Péréquation financière», sont pleinement justifiés en regard des «pertes sèches de recettes» enregistrées dans ces deux domaines.

Si l'écueil 2015 a ainsi pu être surmonté, au-delà les perspectives demeurent difficiles, comme l'indiquent les résultats prévisionnels pour les années 2016 à 2018. Sans compter les incertitudes qui pèsent sur d'importants dossiers qui ont pour noms: la péréquation financière, la BNS et la réforme III des entreprises. L'évolution de la situation et de la santé financière de notre canton est étroitement liée aux solutions qui se dessineront en la matière et qui, on peut l'espérer, se fonderont encore largement sur le principe de la solidarité confédérale.

C'est à l'aune de ces considérations que le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur le projet du budget 2015 et à prendre acte du plan financier actualisé.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention ce budget 2015. Parmi les points positifs, nous notons l'évolution réjouissante des recettes fiscales des personnes morales, + 14% pour l'impôt sur le bénéfice. Nous espérons néanmoins que cela ne repose pas sur des évaluations trop optimistes. Les recettes fiscales des personnes physiques progressent également, mais dans une proportion beaucoup plus modeste, + 1,8% pour l'impôt sur le revenu.

Malheureusement, les points qui suscitent des interrogations sont beaucoup plus nombreux. Au premier rang, il faut relever les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, à hauteur de 83 millions. Il est en effet inquiétant de constater qu'il faille puiser 80 millions sur la fortune pour présenter un budget équilibré, ceci malgré les mesures structurelles et d'économies (MSE). Que ferez-vous pour équilibrer les budgets une fois que ces fonds auront été complètement dissous? On observe par ailleurs que le déficit structurel s'accroît dès lors que les charges totales progressent plus fortement que les revenus totaux.

A propos des mesures d'économies, notre groupe s'étonne que les MSE, pour le secteur de l'enseignement, n'ont toujours pas été décidées par le Conseil d'Etat. Il y a une année, nous étions déjà dans l'attente de ces MSE, ainsi que du troisième volet sur les mesures structurelles. Nous sommes obligés de constater qu'une année plus tard, aucune de ces mesures n'est prise. Le secteur de l'enseignement ne doit pas être un sujet tabou. Grâce à la croissance démographique, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport va bénéficier en 2015 de 48 EPT supplémentaires. On ne conteste pas l'augmentation du nombre d'élèves, même si au niveau des collèges, on constate au contraire une diminution des étudiants, mais il y a des mesures à prendre dans les domaines connexes à l'enseignement, où tout le monde s'accorde à dire que nous avons été trop loin.

Autre domaine où des mesures à la fois urgentes et drastiques deviennent nécessaires, l'aide sociale. Les dépenses de l'aide sociale augmentent de plus de 12%. Dans certains cantons alémaniques, des élus contestent enfin les standards édictés par la Conférence des directeurs de l'action sociale. Pour ma part, j'avais déjà eu l'occasion, dans cette enceinte, de mettre en doute l'utilité de certaines mesures d'insertion. Il y a malheureusement une industrie du social qui s'est fortement développée depuis plusieurs années et il est temps d'y mettre fin.

Concernant les revendications de la Fédé, le groupe de l'Union démocratique du centre n'acceptera pas qu'un élément des MSE, largement adoptées par le Grand Conseil, soit maintenant remis en question. Nous l'avons dit, ces MSE sont construites comme un château de cartes: si vous retirez une carte, nous pourrions aussi contester d'autres mesures que nous avions acceptées sans enthousiasme ou alors remettre sur le tapis les motions fiscales gelées par le Conseil d'Etat. A

la rigueur, si le Conseil d'Etat estime qu'il est possible de faire un geste au budget 2016, ce que nous doutons fortement à la lecture du plan financier 2015–2018, à ce moment-là, nous prendrons la peine d'examiner la situation, mais aussi en regard des considérations que nous avons maintenant émises.

De manière générale, il est aussi utile de rappeler, dans un contexte économique qui semble devenir beaucoup plus incertain, que les collaborateurs de l'Etat sont bien traités, leurs places de travail sont assurées, les salaires payés par l'Etat et les prestations sociales sont supérieures aux normes en vigueur dans les PME et leurs retraites sont assurées.

Avec ces considérations, nous n'accepterions pas une éventuelle proposition de renvoi et nous entrons en matière sur ce projet de budget 2015.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Avec grand intérêt, le groupe libéral-radical a analysé le présent budget de notre canton et reste un peu sur sa faim. Bien qu'on puisse être satisfait d'un budget équilibré, même si c'est une obligation légale, nous prenons connaissance de ce budget avec beaucoup d'inquiétude. Ce qui semble être un budget équilibré à première vue ne l'est pas en vérité. Le recours important aux provisions est trompeur et demande maintenant plus que jamais une véritable analyse des dépenses dans toutes les Directions et une diminution de leur train de vie. Que cette situation soit provoquée par les dernières baisses d'impôts, argument utilisé à maintes reprises par la gauche, est aussi faux qu'injuste, car les revenus fiscaux estimés montent fortement de 3% conformément à la tendance de ces dernières années. Il ne faut donc en aucun cas revenir sur ces décisions. Bien au contraire, nous attendons avec impatience l'annonce du Gouvernement au sujet du futur taux d'imposition pour les personnes morales, un instrument prédominant pour le maintien d'une situation concurrentielle vis-à-vis de nos cantons voisins.

Die steigenden Steuereinnahmen zeigen also deutlich, dass die gefällten Entscheide im Rahmen der Steuersenkungen nicht nur richtig, sondern für die Entwicklung der Freiburger Wirtschaft von vitaler Bedeutung waren. Es ist deshalb wichtig, dass der Staatsrat nun rasch und klar kommuniziert, welche Besteuerung für die juristischen Personen geplant ist. Die Freisinnig-demokratische Fraktion hofft auf ein starkes Signal, um in der Konkurrenzsituation mit den benachbarten Kantonen kompetitiv bleiben zu können.

Unsere Fraktion bleibt sehr skeptisch, ob die Kantonsfinanzen weiter im Lot behalten werden können, ohne ein weiteres Spar- und Massnahmenpaket zu schnüren. Es ist deshalb von absoluter Notwendigkeit, an den bisher getroffenen Massnahmen festzuhalten und deren Auswirkungen langfristig abzuwarten.

Il est donc indispensable de maintenir les mesures d'économies votées. Dans le cadre de ces mêmes mesures structurelles, nous rappelons que le plan des mesures structurelles au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est toujours attendu avec impatience. Plus que dans d'autres Directions, nous estimons que le potentiel

d'économies est manifeste, ce qui ne veut pas dire que les autres Directions ne peuvent pas également faire des efforts.

En lien avec cette situation, nous remarquons en même temps que les engagements de personnel avec des contrats de durée limitée et des mandats de tiers sont en augmentation. Nous estimons que cette solution pour contourner le refus de nouveaux postes est le faux chemin. Il faut davantage faire une analyse objective des besoins et au cas où, faire preuve d'une vraie volonté de souplesse entre les Directions, bien que cela ne soit pas toujours évident.

Verlieren wir noch ein paar Worte zu den Einkünften, welche im Budget nicht mehr oder geringer ausfallen. Selbstverständlich sprechen wir dabei vom interkantonalen Finanzausgleich und der Gewinnausschüttung der Nationalbank. Ist ein Verzicht auf die Budgetierung einer Gewinnausschüttung der SNB wohl vernünftig und als vorsichtig zu bezeichnen, so ist die Tatsache einer Reduktion der Zahlungen aus dem Finanzausgleich generell ein positives Zeichen für die Entwicklung unseres Kantons. Es bleibt deshalb unerlässlich, dass die Differenz zwischen der Zunahme der Ausgaben und der Einnahmen nicht weiter anhält und drastisch auf die Ausgabenbremse gedrückt wird. Ist dies nicht der Fall, müssen diese fehlenden Transferzahlungen durch Steuereinnahmen kompensiert werden.

Comme conclusion de la situation actuelle et des prévisions financières, nous partageons l'avis du Gouvernement de réduire ou au moins de stopper l'augmentation des charges, afin d'éviter un nouveau paquet de mesures d'économies douloureux. Nous devons absolument remettre en balance l'augmentation des dépenses et des revenus ou mieux encore stopper l'augmentation des dépenses pour ne pas provoquer la compensation de la baisse des revenus extérieurs par des impôts. Nous voulons un canton avec des conditions cadres concurrentielles et une structure efficace.

Avec ces quelques considérations, le groupe libéral-radical entre en matière et votera le budget 2015.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Dank wesentlichen Anstrengungen der Verwaltung und des Staatsrates hat es die Regierung geschafft, dem Grossen Rat einen ausgeglichenen Vorschlag für das Jahr 2015 zu präsentieren. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei dankt allen Beteiligten, dass dies gelungen ist.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei ist demnach einstimmig für Eintreten und genehmigt den Vorschlag. Dass dieser ausgeglichen gestaltet werden konnte, ist auch auf das verabschiedete Sparprogramm zurückzuführen. Der Vorschlag mit dem kleinen Gewinn beweist, dass diese Massnahmen unumgänglich waren, um die verfassungsmässigen und gesetzlichen Anforderungen einhalten zu können. Es ist nicht leicht, Sparmassnahmen zu beschliessen, geschweige denn, diese umzusetzen. Wir wünschen für die Zukunft, dass der eingeschlagene Weg weiter geführt wird. Die Staats-

finanzen müssen durch einen Mix aus Aufgabenverzicht und gezielten Mehreinnahmen im Lot gehalten werden.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei macht sich denn auch grosse Sorgen um die Staatsfinanzen der kommenden Jahre. Die meisten Akteure im Kanton verlangen immer mehr Leistung vom Kanton und die Regelungsdichte nimmt jedes Jahr zu. Der Prozess ist schlechend. Mehr Leistungen und höherer Verwaltungs- und Kontrollaufwand kosten immer mehr Geld. Die Ressourcen unseres Kantons sind aber beschränkt. Ein Blick auf das bescheidene durchschnittliche Volkseinkommen Freiburgs von etwas mehr als 50 000 Franken pro Einwohner und Jahr reicht um zu begreifen, dass wir uns nicht alles leisten können, was unser Herz begehrts.

Mit diesem Pro-Kopf-Einkommen befinden wir uns in Gesellschaft der schwächsten Kantone wie Uri oder Appenzell und am Schluss der Westschweizer Kantone. Dagegen geben wir im Schnitt in vielen Bereichen so viel Geld aus, wie dies das obere Mittelfeld der Schweizer Kantone tut. Ich könnte hier etwa die Gesundheit als Beispiel aufführen. Wen verwundert es, dass wir bereits heute so viele Steuern bezahlen? Wir müssen deshalb wohl oder übel dazu übergehen, eine Verzichtsplanung zu machen und Prioritäten zu setzen.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei unterstützt den Staatsrat in seinen Bemühungen und ist mit der Stossrichtung der aufgezählten Massnahmen im Finanzplan ab Kapitel 4, Seite 55, einverstanden. Wie so oft steckt der Teufel im Detail, und die konkrete Ausgestaltung wird noch einige hitzige Diskussionen verursachen.

Da die Abhängigkeit Freiburgs von Transferzahlungen des Bundes aus dem NFA, der Gewinnausschüttung des Nationalbankgoldes oder direkten Zahlungen des Bundes so gross ist, sind die Ausfälle extrem schwierig zu kompensieren. Dies ist in der Botschaft sehr gut dargelegt. Eine dynamische Wirtschaft ist deshalb besonders wichtig für unseren Kanton. Es sind vor allem die Unternehmen, welche in den letzten Jahren wesentlich zum Steuerertrag des States beige tragen haben. Wir müssen die Rahmenbedingungen für die Unternehmen weiter verbessern und unsere Positionierung behalten.

In diesem Zusammenhang wird es vor allem sehr wichtig sein, die Unternehmenssteuerreform sehr nahe zu begleiten und für den Kanton eine befriedigende und gute Lösung zu finden. Dies ist unseres Erachtens die wichtigste Herausforderung im Zusammenhang mit den Staatsfinanzen.

Da nicht mit wesentlichen Mehreinnahmen zu rechnen ist, ist ein Sparprogramm, welches eine echte Strukturreform darstellt, tabulos zu diskutieren. Die beschlossenen Massnahmen sind umzusetzen. Nur so kann der Kanton langfristig konkurrenzfähig bleiben und die Steuerbelastung der Bürgerinnen und Bürger in einem akzeptablen Rahmen bleiben.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei nimmt in diesem Sinne Kenntnis von den skizzierten Entwicklungen im

Finanzplan und wartet gespannt auf die Konkretisierung der Massnahmen erster und zweiter Priorität.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Im Namen der Sozialdemokratische Fraktion verlange ich die Rückweisung des Budgets 2015 an den Staatsrat. Dies mit folgender Begründung:

Das Budget 2015 sieht einen Ertragsüberschuss von 0,2 Millionen Franken vor, dies bei einer Aufwandzunahme von 1,2 Prozent und einer Ertragssteigerung von 1,1 Prozent. Erreicht wurde dieser ausgeglichene Voranschlag durch 62,4 Prozent Aufwandsenkungen und 37,6 Prozent Mehreinnahmen. Für die Sozialdemokratische Fraktion besteht hier ein Ungleichgewicht. Wie schon bei den Sparmassnahmen für das Budget 2014 von unserer Fraktion kritisiert, können wir hier wiederum feststellen, dass bei den Ausgaben massiv gespart wurde und auf der Einnahmenseite zu wenig unternommen wurde und wird.

Sicher fehlen die 25,6 Millionen Franken des Bundes aus dem Finanzausgleich oder die 22,7 Millionen Franken Anteil an dem Nationalbankgewinn. Die restlichen Mindereinnahmen haben wir aber den unvernünftigen Steuersenkungen der vergangenen Jahre zu verdanken. Damit bin ich gegenteiliger Meinung meiner drei Vorredner. Hinzu kommen die nicht bewilligten Stellen für Steuerinspektoren, welche auch Mehreinnahmen generieren würden. Oder wieso nicht den Steuerfuss der direkten Kantsontsteuer um 0,1 oder 0,2 Prozent erhöhen?

Beim Aufwand haben wir eine Zunahme von 1,2 Prozent – dies bei einer enormen demographischen Entwicklung, welche Investitionen in die Infrastrukturen verlangt. Wir haben einen «Quasi-Personalstopp», denn eine Stelle pro Direktion ist absolut ungenügend und entspricht nicht den tatsächlichen Bedürfnissen. Nur 0,1 Prozent Mehraufwand gegenüber dem Jahre 2014, wo wir doch im Kanton immer mehr betagte Mitmenschen haben, welche Pflege und Betreuung benötigen. Mit den vorgegebenen Mitteln des Staatsrates ist es dem Pflege- und Betreuungspersonal nicht mehr möglich, Pflege auf einem qualitativ hochstehenden Niveau zu gewährleisten, und alternative Projekte können nicht verwirklicht werden.

Nur 1,2 Prozent Mehrausgaben gegenüber dem Voranschlag heisst auch massive Kürzungen bei den Verbilligungen der Krankenkassenprämien. Die Hürde, um eine Verbilligung zu bekommen, wurde stark nach oben geschraubt. Jeder dritte Freiburger verliert im Jahre 2015 sein Anrecht auf Verbilligung der Krankenkassenprämie, was viele Familien, Alleinstehende und Alleinerziehende an die Armutsgrenze bringt oder sie sogar unter das Existenzminimum fallen lässt. Nur 1,2 Prozent Mehraufwand und der Staatsrat behauptet, dass trotz diesen Sparübungen kein Leistungsabbau betrieben wird! Dies stimmt so nicht, wie Sie den nur wenigen Beispielen entnehmen können.

Zu den Lohnopfern der Staatsangestellten. Der Staatsrat will die Lohnstufen des Personals erst ab 1. Juli 2015 anpassen und damit im Budget 2015 etwa 4 Millionen Franken sparen. Dies wurde vom Staatsrat und seinen Sozialpartnern, der FEDE,

im Rahmen des Budgets und der Sparmassnahmen 2014 so ausgehandelt. Diesen Sommer kontaktierte die FEDE den Staatsrat mit der Aufforderung, die Stufenerhöhung im Jahre 2015 ab dem 1. Januar zu gewähren. Der Staatsrat lehnte dies ab mit dem Argument, dass die Finanzkommission dafür verantwortlich sei.

Uns ist es wichtig, gute Sozialpartner zu haben. Uns ist es wichtig, dass unser Personal nicht so viele Opfer bringen muss, dass es motiviert ist, dass es effizient arbeiten und gesund bleiben kann. Deshalb bitte ich Sie, den Rückweisungsantrag der Sozialdemokratischen Fraktion zu unterstützen.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Nous voici donc au rendez-vous phare du législatif cantonal, celui de l'analyse du budget. Chaque année, les groupes parlementaires y apportent leurs réflexions, leurs propositions, sous une avalanche de chiffres qui devraient être plus crédibles les uns que les autres. Perdus dans cette jungle comptable, les députés miliciens que nous sommes peuvent évidemment compter sur la boussole de la Commission des finances et de gestion, dont l'aiguille rouge – ce n'est pas moi qui ai choisi la couleur – indique en principe la bonne direction. A titre personnel, chacune et chacun d'entre nous, à l'évidence, endosse une part de responsabilité que je qualifierais de chiffrée, pour ce qui est de l'objet de notre débat, donc, pour l'avenir de notre canton. A cet égard, le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance du budget 2015, de son compte des résultats, de son compte des investissements où là, l'excédent de dépenses est plus conséquent, chiffré lui à environ 139 millions, avec un degré tout de même d'autofinancement annoncé à hauteur de 80%, comme l'a signalé le Conseil d'Etat dans son message. Il a donc fallu puiser dans le bas de laine les quelque 28 millions, au vu de cette insuffisance de financements.

Nous saluons donc ici les résultats d'une gestion financière prévoyante et prudente qui a prévalu aux heures heureuses où l'Etat de Fribourg annonçait encore des comptes aux bénéfices conséquents. Il faut se rendre à l'évidence, chers collègues, que cette époque bénie ne va pas réapparaître de sitôt, au vu notamment de la régression, voire de la stagnation des ressources extérieures dont nous avons énoncé l'origine tout à l'heure.

Fort heureusement, les revenus fiscaux sont en meilleure forme et leurs chiffres nous rassurent avec 34 millions supplémentaires bienvenus dans ce chapitre-là. Malgré cela, le prélèvement sur les fonds et provisions a tout de même été nécessaire à hauteur de 83 millions, comme nous l'a dit le conseiller d'Etat. Le programme d'économies annoncé l'année dernière serait approprié pour répondre donc à la détérioration de la situation financière de notre canton, charges et ressources. Ce dernier a passé la barre des 300 000 habitants et voit inéluctablement son personnel augmenter dans les structures concernées par cette vague démographique. Malgré cela, nous saluons ici la constance de l'effort signalé au niveau des investissements, à hauteur de 185 millions.

Le groupe Alliance centre gauche se pose cependant la question des choix qui doivent être faits à ce niveau-là, en servant

à cet endroit l'adage récurrent «gouverner c'est prévoir». Est-ce que le retard dans certains projets permettrait notamment de donner un temps supplémentaire à l'Etat pour faire mieux, plus rationnel, en dehors de toute pression économique aux desseins ciblés? Environ 41 millions pour les routes cantonales et principales; ce montant semble nécessaire et indispensable. Réflexion: il y a encore l'Hôpital cantonal où on compte des chambres à cinq lits.

Faut-il mieux cibler les investissements? C'est une question que se pose le groupe Alliance centre gauche. Reporter certains projets à demain ne reviendrait-il pas à dégouiller la grenade qui explosera dans un avenir proche entre les mains des futurs élus de ce Parlement? Notre groupe est conscient de l'insuffisance de financement qui va en progressant pour les cinq, voire six années à venir. On nous annonce environ 226 millions en 2018; ajoutez à cela qu'il n'y aura, en tout cas vers 2017, plus d'autofinancement. En période d'économies, est-il toujours d'actualité que l'Etat pratique une politique d'amortissement aussi stricte? Une part de ces montants conséquents ne pourrait-elle pas être employée à huiler les rouages des ressources de l'Etat qui grincent de part et d'autre?

Nous ne sommes pas en présence d'une politique de rigueur absolue, qui consisterait à hausser la fiscalité à la limite du supportable et à baisser les dépenses publiques jusqu'au seuil du tolérable. L'augmentation de l'impôt n'est pas un sujet tabou. Chacun devrait ici le savoir, cette politique-là peut provoquer à court terme un ralentissement de l'activité économique et ce n'est pas le but à atteindre dans un canton où les entreprises à forte valeur ajoutée sont les bienvenues. L'Etat est un employeur conséquent, au vu des 1185 millions de masse salariale qui occupent plus du tiers des charges totales. Et le service public fribourgeois donne satisfaction. Certains estiment que les employés de la fonction publique sont tout de même bien lotis; d'autres pensent qu'il faut être attentifs, notamment aux conditions de travail. Le patient d'un hôpital bénéficie d'un suivi hautement pointu, qui se traduit notamment par l'établissement d'un dossier personnel, occupant de manière conséquente le temps d'action du personnel soignant. Espérons tout de même que l'infirmière passe plus de temps auprès du malade qu'au chevet de son ordinateur. Parenthèse fermée.

En ligne à cette réflexion toute personnelle, j'ajouterais que l'une des bravades démographiques importantes à surmonter sera le manque de main-d'œuvre de tout horizon. Il ne s'agit pas simplement de tenir compte des désirs de l'économie d'avoir de la main-d'œuvre en suffisance, mais il va manquer – il manque déjà semble-t-il – du personnel pour répondre aux besoins fondamentaux de notre société fribourgeoise. Une question majeure liée à l'évolution de cette démographie est la suivante: dans 10, 15 ou 20 ans, le nombre des personnes disponibles actives sera-t-il suffisant, quand on sait que les personnes prennent notamment en charge les activités indispensables à la population? Investir dans la formation, là où il le faut, en identifiant les réels besoins, est un souci partagé par le groupe Alliance centre gauche. L'évolution démographique, à n'en pas douter, est un gros défi.

Il me semblait important de vous faire part de ces quelques réflexions, qui se trouvent en toile de fond des mesures structurelles et d'économies que le Grand Conseil a prises en 2013. Alors oui à la poursuite de la mise en action de ces dernières!

En conclusion, le groupe Alliance centre gauche entre en matière sur le projet de budget 2015 de l'Etat de Fribourg et interviendra au gré des sujets débattus.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je me permets d'intervenir dans le débat d'entrée en matière pour poser une question qui touche deux Directions. Elle touche à une décision que nous avons prise en mai dernier, concernant la loi sur la Haute Ecole spécialisée fribourgeoise: nous avons décidé, malgré des avis contraires, de réunir tous les établissements concernés au sein de la Direction de l'économie et de l'emploi. J'ai été étonné, à la lecture du budget 2015, de trouver les Ecoles de santé-social toujours sous la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, alors que ce changement a lieu au 1^{er} janvier 2015. Il s'agit quand même de montants relativement importants, environ 25 millions de charges pour ces deux écoles auxquels il faut ajouter les 18 millions de contributions à la HES-SO et inversement les recettes qui y sont liées. Nous avions aussi dit que cette répartition des tâches pouvait rééquilibrer les Directions et c'est la raison pour laquelle je suis étonné que ces montants ne figurent pas dans les rubriques adéquates. Je demande au Gouvernement de me donner des explications à ce sujet, car elles ne figurent pas dans le message.

Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR). Il est vrai que ce budget 2015 est équilibré, je ne reviendrais pas sur les différents éléments le composant car pratiquement tout a été dit.

Pourtant, une chose importante est à soulever en particulier. A la Direction des finances, il y a un poste à disposition non encore affecté. Je vous propose, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, de l'attribuer à l'investigation fiscale. En effet, ce personnel est encore en sous-effectif pour être suffisamment intrusif et être encore plus professionnel. D'ailleurs, il est inquiétant d'apprendre de la part du niveau fédéral, national, que le canton de Fribourg ne montre pas un engouement particulier en la matière. En clair, le canton n'a pas vraiment la volonté de faire de l'investigation fiscale digne de ce nom.

Mais, mon intervention va surtout vers le soutien au personnel. La Commission des finances et de gestion (CFG) a eu un entretien avec une délégation de la Fédération des associations du personnel du service public du canton de Fribourg (Fédé) et son président, ceci n'est pas un secret. La demande d'avancer le palier de juillet 2015 à janvier 2015 est légitime. Un énorme effort est fait tous les jours par les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat. Ce budget prouve bien cet effort supplémentaire, puisque ce dernier évolue beaucoup moins vite que notre démographie, qui implique bien sûr une charge de travail supplémentaire. Mais, comme la démarche de la Fédé est intervenue alors que nous avions déjà entamé l'examen du budget, il aurait été très difficile pour la CFG de toucher à ce budget 2015, surtout au niveau du temps à dis-

position et du travail à fournir pour arriver à un résultat de compromis.

A relever que dans les mesures d'économies, l'octroi des paliers dépend à 100% du Conseil d'Etat. Rendons à César ce qui revient à César. De plus, le Conseil d'Etat est le seul à même de nous proposer une nouvelle mouture pour compenser le palier durant les six premiers mois de l'année 2015. Il a d'ailleurs l'habitude de ce genre d'exercice. Les collaborateurs de l'Etat qui, je le rappelle, subissent tous les jours des charges de travail grandissantes, méritent cette correction. De plus, nous valorisons un partenaire social, fiable, que beaucoup d'autres entités publiques nous envient.

Au nom du groupe socialiste, je vous demande d'appuyer le renvoi au Conseil d'Etat de ce budget 2015.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Wieder einmal hat sich der Staatsrat bemüht, den Verfassungsauftrag zu erfüllen und uns ein ausgeglichenes Budget 2015 zu präsentieren. Dabei hofft auf man auf mehr Steuer- und Abgabeeinnahmen, ist aber nach wie vor nicht gewillt, lieb gewordene Ausgabenflüsse zu hinterfragen und grössere Reformen ins Auge zu fassen. Mehr noch: Eine schwarze Null schreiben wir nur, weil wir die Reserven anzapfen, wohlwissend, dass das Bundesmanna, wie Gewinne aus der Nationalbank und die Ausgleichszahlungen der finanzstarken Kantone, zurück gehen werden. Auch sind Steuererleichterungen für die Steuerhölle Freiburg scheinbar weiterhin nicht diskutierbar. Dabei stelle ich auch ein Einnicken der Finanzkommission fest, welche nur noch darauf bedacht ist, ohne grosse Fantasie ausgegliederte Voranschläge abzusegnen.

Anhand von fünf Beispielen will ich meine Aussagen untermauern.

Erstens: Statt einen längst fälligen Personalstopp einzuführen, werden auch dieses Jahr munter neue Stelleneinheiten geschaffen. Wir müssen endlich aufhören, den Staat weiter aufzublähen, nur um die Bürgerinnen und Bürger in ihren täglichen Verrichtungen noch mehr zu schikanieren. Wir müssen viele Abläufe vereinfachen oder anders ausgedrückt, wir brauchen mehr Freiheit und weniger Staat.

Zweitens: Wann kommt der Verwaltungsrat des HFR – in Zusammenarbeit mit dem Staatsrat – mit den dringend notwendigen Veränderungen, wie auch einem Gesetzesentwurf zur Änderung Ihres heutigen Personalstatus? Statt dessen steigen gemäss Budget 2015 die Ausgaben für das HFR munter ins Unendliche: Beiträge an ausserkantonale Spitalaufenthalte über 60 Millionen Franken und KVG- und anderer Leistungen ans HFR von über 180 Millionen Franken.

Drittens: Auch bei der Minirevision der Pensionskasse des Staatspersonals, welche wir am Freitag behandeln werden, ist kein Reformwille vorhanden.

Viertens: Bei den Prämienverbilligungen für Krankenkassenbeiträge erhöht man die Anforderungen, indem man die Limite hinabsetzt, die Leistungen der Sozialhilfe lässt man aber bestehen. Damit werden weitere Ungleichheiten geschaffen. Hier ist eine Reduktion der Sozialhilfeleistungen

der SKOS von 10 Prozent angezeigt. Sie sehen, das Budget zurückweisen muss man nicht, sondern die SP sollte zuerst die von ihnen geführten Departemente hinterfragen. Ferner müssten regelmässig alle Subventionen auf ihre Berechtigung hinterfragt werden.

Und schlussendlich fünftens: Der Universität sind gewisse finanzielle Mittel zu entziehen, solange sie sich nicht an die Beschlüsse des Grossen Rats halten will. Der Staatsrat, im Einklang mit der Finanzkommission, tut gut daran, die begonnene Arbeit voranzutreiben und die nötigen Schritte – auch wenn sie unbequem sind – rasch einzuleiten, bevor es zu spät ist.

Da wir Grossräte zu den Budgetzahlen nichts zu sagen haben – das Budget wird bekanntlich vom Staatsrat mit Hilfe der Finanzkommission geschnürt –, möchte ich mit diesen Bemerkungen dem Staatsrat den Mut wünschen, die Augen vor den eigentlichen Problemen nicht zu verschliessen, nicht nur an sich und die nächsten Wahlen zu denken, sondern dringend notwendige Entscheide für die Zukunft und somit für unsere nächste Generation zu fällen.

Mit diesen Worten bitte ich Sie um Eintreten auf das Budget.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'aimerais rebondir sur ce qu'a dit mon collègue Vonlanthen. Mon souci des générations futures m'amène à poser une question de cohérence quant à la politique cantonale en matière de développement. C'est la cohérence entre, d'une part, la politique financière du budget qui est en main du Grand Conseil maintenant parce qu'il nous est soumis, et, d'autre part, celle de l'aménagement du territoire qui est en main strictement du Conseil d'Etat, puisque je vous le rappelle, les compétences du Grand Conseil sont réduites à une peau de chagrin en la matière. Ce que je ne comprends pas, Monsieur le Conseiller d'Etat, c'est la chose suivante: d'un côté, les mesures financières visent à l'austérité, à la réduction, à la contraction, à la limitation du secteur public. Il va être limité, réduit et il ne va pas augmenter structurellement. Ça, c'est le problème pour les années suivantes. D'un autre côté, dans ses négociations avec la Berne fédérale, avec l'ODT, l'Office du développement territorial pour ne pas le nommer, le canton doit choisir un scénario de développement démographique pour le futur comme base d'élaboration de son plan directeur. Que fait le canton de Fribourg? Il choisit le scénario de développement démographique le plus haut. Il pourrait choisir un scénario réduit au minimum, mais il choisit le plus haut. Cela veut dire que structurellement, nous nous préparons à confirmer notre situation de canton dortoir, cette fois par des mesures d'aménagement du territoire. Ça ne va pas changer. Donc là, d'un autre côté, cette capacité à recevoir des ménages des cantons voisins va augmenter structurellement les besoins qui vont avec. Là, je ne comprends pas: comment va-t-on combler cette brèche? Quand est-ce qu'on va la combler? Ou bien, n'existe-t-elle pas à vos yeux?

Le Rapporteur général. Je remercie les groupes qui se sont exprimés ainsi que les députés qui se sont prononcés en faveur de l'entrée en matière sur ce budget 2015, conformément au préavis de la Commission des finances et de gestion.

J'ai pris note que le groupe socialiste propose le renvoi, demandant au Conseil d'Etat plus d'efforts en matière de recettes, notamment par les investigations fiscales, pour corriger la baisse des seuils qui diminue le nombre de bénéficiaires de subventions aux primes d'assurance-maladie et surtout pour permettre au personnel de l'Etat d'obtenir le palier au 1^{er} janvier plutôt qu'au 1^{er} juillet 2015, comme prévu dans le cadre du budget. Je rappelle que cet élément a été discuté au sein de la Commission des finances et de gestion, par rapport au budget qui nous est présenté, et que la Commission a refusé d'entrer en matière sur celui-ci.

Je relève que plusieurs députés attendent avec impatience le rapport sur les mesures structurelles et d'économies en lien avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. La Commission des finances et de gestion attend également les résultats de cette étude et elle l'a rappelé au Conseil d'Etat, dans le cadre de l'analyse de ce budget.

Concernant un autre point, la réforme de la fiscalité des entreprises, un dialogue a aussi été souhaité par la Commission des finances et de gestion. Des promesses ont été faites selon lesquelles des informations seront données prochainement sur la stratégie du Conseil d'Etat en la matière.

Au député Vonlanthen, j'aimerais préciser que la Commission des finances et de gestion n'a pas ficelé le budget avec le Conseil d'Etat, mais elle a procédé à l'analyse du budget présenté par celui-ci. A aucun moment la Commission des finances et de gestion n'a été partie prenante ou n'a participé à l'élaboration du budget. Elle a simplement porté une analyse, posé des questions, fait part d'inquiétudes, inquiétudes qui ont en grande partie été également relayées par les personnes qui se sont exprimées, inquiétudes sur la diminution des apports extérieurs. On a parlé bien sûr de la péréquation, de la part aux bénéfices de la BNS et des recettes qui ont fortement diminué ces dernières années.

Les autres questions s'adressent plus directement au commissaire du Gouvernement et je le laisserai répondre individuellement à ces interpellations.

Le Commissaire. Je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus de manière passionnée pour certains ou certaines, mais cela fait partie du débat démocratique.

Permettez-moi d'apporter quelques précisions, tout d'abord en termes de fiscalité. J'aimerais rappeler que nous avons la chance que notre économie est dynamique et il est important de relever que grâce à elle, nous enregistrons une augmentation des recettes fiscales.

Par contre, il faut l'admettre, concernant l'impôt des personnes physiques, on a très peu d'évolution. Vous l'avez vu la semaine dernière, les statistiques fiscales sont sorties: en 2011 et 2012, et je le rappelle, il n'y a pas eu de baisse fiscale. Il n'y a aucune influence. Les contribuables ont, eux, augmenté de 2,2%, respectivement de quelque 3000 unités, alors que le supplément d'impôts encaissés est de 1,2%. Donc, c'est un problème que nous avons mais qui n'a rien à voir avec les baisses fiscales, je le précise, puisqu'il n'y en a eue aucune. Par contre, concernant les personnes morales, les chiffres ont été

cités et c'est une chance que cette économie soit dynamisée. Il faudra encore la dynamiser, en particulier, comme cela a été relevé par le rapporteur de la commission, avec la réforme de l'imposition des entreprises. Il est important qu'on prenne des décisions rapidement.

M. le Député Peiry est intervenu pour faire part de ses inquiétudes, à juste titre. Mais, j'aimerais juste donner une précision: quand on parle de prélèvement sur les provisions, c'est vrai qu'il y en a, mais il y a aussi l'alimentation des provisions et des fonds. La différence par rapport à 2014 est de 16,5 millions et par rapport à 2013, 10 millions. Il est important de le préciser.

Concernant l'enseignement, effectivement, le Conseil d'Etat n'a pas encore décidé de la suite qu'il allait donner. Nous aurons l'occasion d'en parler une fois que les mesures seront prises.

On a beaucoup parlé d'augmentation des dépenses, mais je rappelle que celle-ci est vraiment faible, soit + 1,2%. On se rend compte qu'on a deux antagonismes: certains disent qu'on dépense trop, alors qu'on a une évolution démographique. Je rappelle que les charges augmentent de 1,2%, alors que les revenus n'augmentent que de 1,1%.

On dit aussi qu'il faut continuer les mesures d'économies; évidemment qu'il faut les continuer! D'ailleurs, à la page 55 du message, on rappelle les mesures que le Conseil d'Etat doit encore analyser. Il va même un pas plus loin puisqu'il propose d'analyser des mesures supplémentaires. Je crois aussi que ce sont des éléments extrêmement importants.

Concernant la question de M. le Député Benoît Rey: la procédure budgétaire est déjà entamée et le changement se fera quand on aura les comptes 2015. Cela sera donc sous l'égide de la Direction de l'économie et de l'emploi. Ce n'est pas la première fois que ça se fait comme ça; quand il y a un secteur qui passe d'une Direction à une autre, le budget de celui-ci est dans la Direction initiale, puis passe dans l'autre aux comptes parce qu'il a été fait sous l'égide de l'ancien système.

J'en viens maintenant aux différents propos relatifs à l'intervention de la Fédé au sein de la Commission des finances et de gestion, respectivement à la proposition de renvoi du groupe socialiste.

Permettez-moi de rappeler, très rapidement, les mesures structurelles et d'économies qui ont été acceptées à une très large majorité dans cette enceinte, en octobre 2013. Le Conseil d'Etat tient à un partenariat social solide et fort. Pour ce faire, il a mis en consultation des mesures, difficiles, il faut le reconnaître, pour le personnel. A cet effet, on peut remercier le personnel pour son engagement et pour les services qu'il rend à la population. Mais, nous avons un problème important et c'est pour cette raison que nous avons dû prendre des mesures conséquentes. Les mesures qui ont été mises en consultation étaient beaucoup plus élevées. Je rappelle que le palier pour 2015 et 2016 est 50% à partir du 1^{er} juillet. La contribution de solidarité était de 1,5% pour les trois ans. De plus, nous avions proposé d'avoir, au lieu de 20 paliers, 40 paliers. Après la consultation, le Conseil d'Etat, respectivement la délégation du Conseil

d'Etat, a beaucoup discuté avec la Fédé. Elle a trouvé une solution: la contribution de solidarité a été ramenée à 1,3% pour 2014, 1% pour 2015 et 1% pour 2016. De plus, contrairement à ce qui avait été prévu au départ, les salaires inférieurs à 39 000 frs ne sont pas touchés par cette contribution. C'est important de le rappeler. Enfin, nous avons abandonné le passage de 20 à 40 paliers. Ce sont tous des éléments importants.

Ensuite, les mesures pour le personnel, même si elles sont difficiles, sont pour trois ans. Par contre, les revenus qui ont été proposés et décidés dans cette enceinte sont sur le long terme. Je donne simplement quelques exemples: les valeurs locatives, l'impôt sur les véhicules et les droits de mutations. Après 2016, elles vont perdurer et c'est une chance pour notre canton. Donc, de dire que le Conseil d'Etat n'a pas respecté ses engagements ... Je rappelle que le Conseil d'Etat a respecté ses engagements et il tient à les respecter. Evidemment qu'on aimeraient diminuer, mais on ne peut pas.

Maintenant, je vais quand même revenir à quelques éléments. M^{me} Ursula Krattinger a cité x fois l'augmentation des charges de 1,2%. Le Conseil d'Etat s'est fixé treize domaines prioritaires:

- > le financement des hôpitaux;
- > les écoles spécialisées;
- > l'assurance-maladie dont on a parlé – on passe quand même de 148,6 à 152 millions pour le budget 2015;
- > les prestations complémentaires;
- > les établissements médico-sociaux;
- > les hospitalisations hors canton;
- > les indemnités aux compagnies de transports;
- > les contributions pour les étudiants;
- > les communautés tarifaires;
- > les apprentis hors canton;
- > les soins à domicile;
- > les places d'accueil extrafamilial;
- > le développement de la culture.

Ces treize secteurs augmentent de 21,5 millions, respectivement de 2,2%, alors que l'augmentation des charges moyennes est de 1,2%. Vous voyez donc les efforts que le Conseil d'Etat a dû faire pour maintenir ces prestations prioritaires. Je pense que toutes les Directions ont fait des efforts énormes pour arriver à ce résultat. Evidemment, il faudrait encore en faire l'année prochaine et les années suivantes.

Avec ces considérations, je vous demande d'entrer en matière et de ne pas accepter la demande de renvoi déposée par le groupe socialiste, pour la simple et bonne raison que nous respectons le partenariat social d'une part, et la volonté d'avoir des prestations prioritaires, d'autre part.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé au vote sur la demande de renvoi.
- > Au vote la demande de renvoi est refusée par 65 voix contre 29 et 4 abstentions.
- > Il est par conséquent passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

Ont voté oui:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtnier O. (SE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Wassmer (SC, PS/SP).
Total 29

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Beretschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Douätz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwéy (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP).
Total 65

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB).
Total 4

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Butty Dominique (PDC/CVP, GL), rapporteur. Dans notre analyse 2014, nous avions relevé deux chantiers qui devaient encore trouver leur épilogue dans les mois qui suivaient la lecture du budget. Il s'agissait notamment de l'application des concessions universelles pour les captages d'eau en point 1. Nous avons appris avec satisfaction que cette demande est en cours d'analyse dans le cadre des mesures structurelles et d'économies.

Le deuxième point important en suspens est l'analyse fine du suivi des demandes de permis de construire. Sans revenir sur les débats précédents, nous attendons avec impatience le résultat de l'audit externe mandaté par le Conseil d'Etat.

En ce qui concerne plus directement le budget 2015, nous retrouvons au compteur 403,54 EPT contre 400,54 EPT au budget 2014. Deux de ces trois nouveaux postes seront compensés sur deux ans. En effet, deux postes seront en diminution au Service des ponts et chaussées pour les années 2015 et 2016. Le total des frais de personnel s'élèvent à 11 481 millions.

En récapitulation du budget, nous retrouvons des charges pour 226 000 950 frs et des recettes pour 102 996 580 frs. Donc un excédent de charges de 123 004 370 frs. Par comparaison, en 2014 nous avions des charges inférieures de 3 436 270 frs et des recettes inférieures de 472 600 frs; donc un excédent de charges inférieur de 2 963 610 frs.

Au niveau des investissements, nous avons des dépenses pour 74 565 600 frs, des recettes pour 17 338 920 frs. Donc un excédent de dépenses de 57 226 680 frs. Par comparaison en 2014, nous avions des dépenses et des recettes plus élevées, les premières de 34 956 370 frs, les secondes de 3 906 670 frs. L'excédent de dépenses était supérieur de 31 049 700 frs.

L'excédent de charges est imputable à l'introduction du RER dans la Broye, qui induit un dépassement du cadre financier admis par la Confédération. Des tractations sont en cours avec l'Etat.

Le compte des investissements est allégé du pont de la Poya et de l'absence d'achat de bâtiments. Une analyse globale ne donne pas de ce budget une vision toute noire ou toute blanche de l'activité de la Direction pour l'année 2015, mais bien plutôt grise. Sans éclat particulier, la division suit son chemin tranquille. Comme symptôme, nous noterons la faiblesse des montants consacrés à l'entretien des routes et l'absence de projet post-Poya de même envergure. Qui sait si une solution pour la traversée de Vuisternens-devant-Romont, exemple choisi au hasard, n'aurait pas su déclencher l'enthousiasme de votre rapporteur ainsi que de l'entier de la population fribourgeoise.

Je vous invite donc à accepter le budget 2015 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions tout en attendant, après deux ans de grisaille, un budget un peu plus «fun» pour les années futures.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je tiens à remercier M. le Rapporteur ainsi que les membres de la Commission des finances et de gestion pour l'examen et l'attention portés au budget 2015 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Je constate qu'au niveau des investissements l'excédent de dépenses passe de 88 millions en 2014 à 57 millions en 2015, donc une réduction d'excédent de dépenses d'investissement de 31 millions de francs pour les raisons évoquées par le rapporteur.

En l'état, je n'ai pas d'autres remarques particulières.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Lors de la dernière session, je vous ai interpellé, M. le Commissaire, à la suite de

la discussion sur le rapport de la politique foncière active. Je vous ai demandé quelles étaient les coûts des différents systèmes informatiques qui se sont succédé au Service des constructions et de l'aménagement. N'ayant alors pas reçu de réponse de votre part, je reviens à charge aujourd'hui. Je constate que le budget 2015 comprend des différences importantes par rapport aux comptes 2013. Notamment les prestations de service par des tiers qui passent de 200 000 à 400 000 frs, les travaux informatiques effectués par des tiers de 6000 à 80 000 frs, l'entretien de matériel de logiciel de 2400 frs à 48 100 frs. Donc des différences assez importantes même si les chiffres ne sont pas très grands.

Je voulais savoir si vous pouviez aujourd'hui me donner des informations sur ces coûts, ces différents programmes ou s'il est plus judicieux que je dépose une question écrite.

Piller Benoît (PS/SP, SC). On ne peut examiner le budget de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions sans penser à la situation difficile de l'aménagement du territoire dans le canton.

Aujourd'hui, sans plan directeur cantonal, en déficit de surfaces d'assolement, le développement du canton est fortement compromis. Preuve en est le budget des rentrées des émoluments du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) qui a été réduit de 500 000 frs. Il ne s'agit pas ici de contester ce chiffre, mais de relever qu'il est aussi la conséquence de ce ralentissement induit par les mesures structurelles et d'économies qui nous entraîne dans une spirale de restrictions.

Certes, M. le Commissaire, l'application de la LAT n'est pas simple. Mais il ne faut pas attendre. Engagez le personnel prévu pour traiter les dossiers, pour travailler sur ce plan directeur qui ne saurait, lui, attendre. Il en va de même pour que les mises à l'enquête ne traînent plus dans les services.

Un autre sujet doit absolument être pris en compte par le personnel de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: ce sont les échanges de terrains mis en zone et la question de la plus-value qui lui est liée. Alors s'il vous plaît, M. le Conseiller, donnez les outils nécessaires aux communes pour mener à bien le développement du canton.

Enfin, et je rappelle mes liens d'intérêts puisque je suis membre du Comité de l'Agglomération de Fribourg, nous trouvons au niveau du Service de la mobilité une intention d'investissement de 1 million de francs pour des mesures en matière de trafic d'agglomération. Nous ne pouvons que saluer cette dépense future au vu des problèmes de circulation rencontrés aujourd'hui.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). En tant que président de la Commission des routes et cours d'eau, je constate une diminution d'un demi-million au poste 3141.308 «Entretien des routes cantonales». Le coût du service hivernal est quelque peu difficile à planifier. Espérons toutefois que le montant suffise pour la saison à venir.

Enfin, le montant total de l'entretien des routes principales a été augmenté d'un demi-million. Avec ces considérations, je

souhaite que M. le Commissaire du Gouvernement en charge des routes, des ponts et chaussées réussisse toujours l'excellente prestation d'entretien du réseau de nos routes cantonales.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL), **rapporteur**. Je vois que le projet de budget n'est pas combattu. Je ne vais pas intervenir dans le match triangulaire SITel, Page, Ropraz. Je laisserai M. le Conseiller d'Etat débattre de cela.

Pour ce qui concerne M. Piller, les trois points qui ont été évoqués, le plan directeur, le problème de la plus-value et le million consacré à l'Agglo ont également été évoqués lors des réunions avec la Commission des finances et de gestion. Je laisserai également M. le Conseiller d'Etat vous expliquer les délais qu'il nous a communiqués.

Quant à M. Elian Collaud, il a repris en partie les mots de mon rapport où j'étais relativement déçu du faible montant alloué à l'entretien des routes cantonales. C'est comme un budget privé, c'est souvent l'entretien qui est mis de côté quand le budget est plus restreint.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie les différents intervenants pour les remarques et les questions formulées. A M. le Député Page, je peux indiquer que les montants supplémentaires prévus dans le cadre du Service des constructions et de l'aménagement, en particulier pour des prestations de tiers ou sur le plan informatique, sont liés essentiellement à la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Vous n'êtes pas sans savoir que nous devons réaliser un nouveau plan directeur cantonal qui devra entrer en vigueur en 2019. Nous devons également réaliser des travaux d'adaptation, en particulier la loi sur la plus-value, que nous allons mettre en consultation en tout début d'année prochaine avec des séances d'information dans les districts. Et en particulier pour le plan directeur cantonal, nous sommes contraints de réaliser de nombreuses études. Nous aurons également des frais de traduction importants et tout ce travail, qui est attendu et demandé, implique effectivement d'avoir des moyens supplémentaires en partie pour des prestations de tiers. Le Conseil d'Etat a estimé qu'il était une priorité de donner au SeCA non seulement les quatre EPT que j'ai demandés, qui ont été alloués et qui sont désormais engagés, compensés d'ailleurs au sein de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, mais qu'il fallait aussi mettre les moyens nécessaires pour lancer les études de manière à réaliser ce plan directeur cantonal.

A M. le Député Benoît Piller, je peux donner quelques informations. S'agissant des émoluments: la baisse d'émoluments prévue dans le budget 2015 par rapport à 2014 n'a rien à voir avec la LAT. Vous pouvez d'ailleurs voir que ces émoluments étaient déjà sensiblement inférieurs dans les comptes 2013 puisqu'on parlait à l'époque de 3,3 millions. Dans le budget 2014, le Conseil d'Etat avait estimé que nous pourrions tenir compte d'une augmentation des émoluments découlant des mesures structurelles. Or, nous avons dû nous rendre à l'évidence qu'il y avait des travaux à réaliser en collaboration entre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et

des constructions et la Direction des finances, des adaptations réglementaires pour pouvoir permettre l'augmentation de ces émoluments. Si bien que nous avons prévu dans le budget 2015 l'effet des mesures structurelles sur les émoluments du Service des constructions et de l'aménagement à partir du 1^{er} juillet seulement. Dans l'exercice 2014, les montants budgétés ne seront pas réalisés si bien que nous avons décidé d'être plus prudents pour l'exercice 2015. Il n'y a donc pas de baisse d'encaissement des émoluments qui serait liée à la politique d'aménagement du territoire. Elle est simplement liée aux mesures structurelles qui vont entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2015. J'ai répondu sur les EPT: ces quatre EPT ont été engagés.

Vous évoquez la problématique de l'échange de terrains qu'il y aurait lieu de faire à la place des communes au niveau cantonal. Je vous rappelle qu'à ce sujet, une motion est pendante. Nous aurons l'occasion d'y répondre. Contrairement à ce que vous indiquez, les communes ne sont pas favorables à cette proposition. Nous avons eu un contact avec l'Association des communes fribourgeoises qui ne soutient pas cet échange de terrains à réaliser sur le plan cantonal. Elle estime qu'il y a lieu de préserver une autonomie communale qui existe actuellement.

J'ai pris note également des remarques sur le trafic d'agglomération. Pour la première fois, le Conseil d'Etat a mis au budget un montant d'un million de francs. Il faudra pour cela que des projets soient suffisamment avancés pour bénéficier de cette aide. Il s'agit d'un montant destiné aux deux agglomérations du canton.

M. le Député Elian Collaud a fait part de son inquiétude concernant la réduction du montant alloué à l'entretien des routes. Je ne vous cache pas que je partage aussi cette inquiétude puisqu'au budget 2014, nous avions un montant supplémentaire. Ce montant a été réduit en 2015. Il est intéressant de savoir qu'à l'époque, en 2009, le Conseil d'Etat avait fait un rapport pour le Grand Conseil sur les moyens nécessaires pour entretenir correctement le réseau routier à l'avenir. Il avait été indiqué que, pour la période 2010 à 2016, il serait nécessaire d'avoir un montant de 14 millions de francs par année pour l'entretien du réseau cantonal et des routes principales. Ce montant était de 12 millions en réalité en 2014 et il sera encore réduit à 11,5 millions en 2015. C'est dire que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions fait l'objet effectivement d'une forte pression sur les montants qui lui sont alloués pour le réseau routier cantonal. Là, on ne parle pas de freiner l'augmentation des dépenses mais bien de réduire les montants à disposition. Cela est possible à très court terme mais effectivement, il sera absolument indispensable ces prochaines années de considérer ces montants si l'on veut faire face aux nécessités, en particulier sur le plan de la sécurité.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Direction de la santé et des affaires sociales

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Les chiffres présentés pour le budget 2015 ressemblent fort aux chiffres des comptes 2013. Alors que l'excédent de charges du budget 2014 était de 643 millions, celui du budget 2015, lui, est supérieur de 11 millions, soit au total un excédent de charges de 654 millions. Le montant total des charges de la Direction avoisine le milliard de francs, 964 millions exactement. Les dépenses d'investissements de 7,4 millions de francs sont également à l'image de celles du budget 2014. Elles concernent essentiellement l'hôpital de Meyriez. Les principales causes de l'augmentation de l'excédent de charges du budget 2015 par rapport au budget 2014, en millions de francs, sont les suivantes:

- > les hospitalisations hors canton: + 10 millions environ;
- > l'aide sociale: + 3 millions;
- > les institutions spécialisées: net de 2,8 millions de plus.

Par contre, le financement du HFR, respectivement du Réseau de santé mentale (RFSM), à charge de l'Etat, diminue de 4,3 millions de francs par rapport au budget 2014.

Concernant les prélèvements sur provisions, ils s'élèvent à 4,5 millions pour le budget 2015, soit une augmentation de 1,2 million.

Concernant le personnel, on a là aussi une augmentation de 1 EPT, dont 0,5 EPT au Service de la santé pour un collaborateur économique qui a pour mission d'améliorer la facturation entre les hôpitaux. Vous vous rappelez, dans les derniers comptes, il y avait des retards et des décalages; je pense qu'on ne peut plus se permettre de garder ces retards de facturation. L'autre 50% est pour le Service de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre du milieu de l'accueil.

Concernant le financement des prestations hospitalières, il est aussi important de garder en mémoire les chiffres des Diagnosis Related Groups (DRG) qui sont admis, parce que derrière ces DRG, il y a quand même un potentiel de risques. Au budget 2014, on avait 10 050 frs par DRG et au budget 2015, on a 9900 frs par DRG.

Je vous rappelle également que dans le budget passé, les frais à charge de l'Etat étaient de 49%, le 51% étant pour les assurances. Dans le budget 2015, 51% des frais sont pris en charge par l'Etat. Pour mémoire, selon la loi, le canton a jusqu'en 2017 pour prendre à sa charge 55% des coûts; donc, les deux prochains budgets, c'est chaque fois 2% d'augmentation qui devront être pris en compte. Il faut dire qu'aujourd'hui, en gros, la moitié des cantons se trouvent déjà avec un taux de 55%.

En ce qui concerne le «baserate», des discussions étaient encore en cours entre l'HFR et les assureurs, lorsqu'on a rencontré M^{me} la Directrice. Je pense que la situation a évolué depuis et que M^{me} la Directrice pourra nous donner des précisions sur ce sujet, qui pourraient impacter les comptes 2015.

Le Service de la santé étant le gros service, j'aimerais me concentrer sur lui. L'excédent de charges est en légère aug-

mentation. Avec les gros chiffres en cause, 1% d'augmentation représente tout de même plus de 4 millions de francs. Les principales causes de cette augmentation sont, comme je l'ai déjà dit, 0,5 EPT comme nouveau poste et les contributions pour les hospitalisations publiques et privées hors canton. Publiques hors canton, c'est + 7,5 millions, soit une augmentation de 23%; les hospitalisations privées hors canton, c'est + 2,7 millions, soit une augmentation de 14%.

En ce qui concerne les hospitalisations hors canton, il était difficile de tirer des conclusions sur la base des exercices précédents, car ceux-ci n'étaient pas complets en raison surtout de retards de facturations et des décalages qui en résultaitent. Le budget 2015 repose, on en est convaincu, sur une base beaucoup plus crédible que ceux des exercices précédents. Pour les hospitalisations publiques et privées hors canton, d'un montant total de 61,9 millions de francs, le raisonnement suivant a été fait:

On a pris l'année complète, au niveau des comptes de 2012, soit 56,5 millions, avec, il faut le rappeler, une participation de l'Etat à 47% à ce moment-là. Pour le budget 2015, on a repris ce montant de 56,5 millions, on l'a transformé linéairement de 47 à 51%, ce qui donne les 61,3 millions. On a ajouté encore 1% de croissance de la population. C'est ainsi qu'on arrive à ce montant très plausible de 61,9 millions.

Concernant les prestations du HFR à charge de l'Etat, si l'on prend la totalité des montants à charge de ce dernier, desquels on retranche le prélèvement sur provisions du HFR de 2 millions de francs, on obtient 162,1 millions contre 166,1 millions au budget 2014. Ceci représente donc une réduction bienvenue de près de 4 millions de francs ou - 2%. Pour l'Etat, on constate effectivement une amélioration et ce, malgré une augmentation de sa participation aux frais de 49 à 51%.

Au bilan du HFR, on relève des provisions au 31 décembre 2013 à hauteur de 7,2 millions comme provisions à court terme – heures supplémentaires et vacances non prises – ainsi que 8,8 millions comme provisions à long terme, soit des provisions pour les risques encourus, touchant au codage 2012, au baserate 2012 et 2013 et à la valeur du point Tarmed 2013. Une partie de ces montants, ceci est clairement réglé, reviendrait de droit à l'Etat si le risque ne se réalisait pas.

Lors de notre rencontre avec la Direction de la santé et des affaires sociales, nous avons constaté un décalage entre les comptes de l'Etat et ceux du HFR; on a le budget du HFR et le budget de l'Etat. Le budget du HFR, lorsque nous nous sommes rencontrés, ne rentrait pas tout à fait dans le cadre de celui de l'Etat. Je pense que là aussi, il y a eu une évolution depuis et M^{me} la Conseillère d'Etat nous en dira certainement plus aujourd'hui.

Permettez-moi de revenir brièvement encore sur le chapitre du HFR, pour insister sur le fait que cette organisation, inévitablement, repose sur des coûts fixes importants, lesquels sont par définition indépendants de l'activité si l'on excepte bien sûr les paliers de coûts que cette dernière peut engendrer. Il est dès lors capital pour le HFR de se donner pour défi d'attirer vers ses structures – et je le dis de façon très gentille

et pas du tout pointue – tous ces Fribourgeois de la Singine et du Lac, respectivement ces nouveaux Fribourgeois de la Veveyse, par des mesures appropriées. Je pense que la mise en avant des compétences du HFR et le bilinguisme sont absolument nécessaires pour garder sur Fribourg ces patients qui ont l'habitude d'aller à Berne ou à Lausanne. Je pense qu'il est aussi important de la part des autorités concernées de rendre attentive la population de certaines régions du canton à la survie de «leur» hôpital régional, qui dépend de la fréquentation de ce dernier.

Quelques mots sur la Buanderie de l'hôpital psychiatrique de Marsens. C'est un sujet de discussion depuis quelques années, non pas que ce fut un problème financier jusque-là, mais l'avenir de cette organisation ne nous semble pas clair. De plus, le budget passe au rouge avec un excédent de charges de 50 000 frs au budget 2015. Si ce dossier n'est certainement pas stratégique pour les comptes de l'Etat, il est selon nous important que le canton décide de sa stratégie en la matière. Là aussi on nous avait parlé d'une évolution de discussion, peut-être que ce dossier a également évolué depuis notre entrevue.

Voilà, je me suis concentré sur les points essentiels.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport extrêmement précis et la Commission des finances et de gestion pour l'examen attentif du budget de ma Direction.

Concernant les discussions sur le baserate du HFR, je rappelle que les négociations des baserates entre le HFR et HSK (Helsana, Sanitas et KPT) ont abouti pour 10 150 frs en 2012, 10 070 en 2013 et 10 050 en 2014. Par contre, le HFR est en échec de négociations avec tarifsuisse qui représente plus de 70% de la facturation. Donc là, on est en procédure de recours. En l'état, c'est l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui doit rendre sa réponse jusqu'à fin novembre 2014, à la suite de quoi les parties – HFR, Direction de la santé et Conseil d'Etat – pourront rendre leurs observations finales, vraisemblablement avec un délai en 2015. Ensuite, c'est le Tribunal administratif fédéral qui se prononcera sur les baserates 2012–2013. Concernant les baserates 2014, on attend encore une convention d'une clinique privée pour pouvoir faire l'approbation.

Ensuite, la question des tarifs 2015 est en discussion actuellement entre le HFR et les assureurs. Les négociations sont en cours, donc il est trop tôt pour donner des indications. Mais, le baserate de 9900 frs que nous avons retenu pour l'établissement du budget 2015 est réaliste; plus ou moins à 50 frs, on est dans les chiffres qui sont actuellement discutés. Vous voyez qu'entre 10 150 frs en 2012 et 9900 frs en 2015, la tendance est très clairement à la baisse en matière d'achat des prestations par les assureurs, ce qui oblige évidemment le HFR à des exercices difficiles.

En ce qui concerne le budget HFR, c'est donc 164,1 millions qui ont été retenus au budget de l'Etat. Là aussi, le HFR est actuellement en train de boucler le budget dans le cadre de ce mandat qui est donné. Le conseil d'administration siégera la

semaine prochaine pour prendre connaissance des résultats. Le budget devra tenir dans ces montants-là.

Concernant la question de la Buanderie, les discussions sont toujours en cours. Nous espérons pouvoir arriver avec une proposition au Conseil d'Etat, plusieurs variantes sont examinées.

Zosso Markus (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Budgetzahlen der Direktion für Gesundheit und Soziales intensiv besprochen und diskutiert. Es wurde bereits genannt: Ausgaben von 964 Millionen Franken stehen Einnahmen von 310 Millionen Franken gegenüber, was einen Aufwandüberschuss von 654 Millionen Franken beträgt. Unseres Erachtens ist nirgends eine Tendenz nach unten sichtbar. Deshalb stellen sich uns die Fragen: Was sind die Hauptgründe dieses erneuten Anstiegs? Sollte hier nicht eine Tendenz nach unten erkennbar sein?

Allgemein stellen wir fest, dass die Gehälter steigen und steigen. Es werden gegenüber der Rechnung 2013 Mehrlöhne in der Höhe von 743 000 Franken budgetiert. Welche Gründe rechtfertigen diesen erneuten Anstieg? Beim Amt für Gesundheit steigen die Gehälter gegenüber der Rechnung wieder um 300 000 Franken. Uns stellt sich hier die Frage, was dieser Mehraufwand beinhaltet und rechtfertigt. Werden hier neue Stellen geschaffen und zu welchem Zweck?

Bei den Beiträgen für ausserkantonale Spitalaufenthalte sind wieder Mehrausgaben von 3,3 Millionen Franken aufgeführt. Aus unserer Sicht kann dies nicht nur an der freien Spitalwahl liegen. Woran liegt dies und was gedenkt der Staatsrat dagegen zu unternehmen?

Bei den Sozialhilfeleistungen werden rund 700 000 Franken mehr im Voranschlag aufgeführt. Ich erinnere hier erneut an die Änderung des Verteilschlüssels der Sozialkosten von 50:50 auf 60:40 zu Lasten der Gemeinden. Hier müsste nach dem neuen Verteilschlüssel unbedingt eine Entlastung sichtbar sein. In den Gemeinden unseres Kantons sieht die Lage noch viel alarmierender aus, denn mit dem neuen Verteilschlüssel werden diese noch mehr belastet. Aus unserer Sicht ist die Situation bei der Sozialhilfe alarmierend und es besteht dringender Handlungsbedarf. Wie gedenkt der Staatsrat diese Situation in den Griff zu bekommen und wie lange kann und will der Kanton Freiburg noch an den SKOS-Richtlinien festhalten?

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist der Auffassung, dass in unserem Kanton die Kosten des Gesundheits- und im Besonderen des Sozialwesens Ausmasse angenommen haben, so dass schnell und voraussichtlich auch schmerhaft eingegriffen werden muss.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). On vient de l'entendre, l'économie doit être dynamisée et nous cherchons à compenser les dépenses par des rentrées fiscales. Mes liens d'intérêts à ce sujet: je suis membre désignée du comité national de Kibesuisse qui est la Fédération nationale de l'accueil extrafamilial, ce qui englobe crèches, accueil extrascolaire et accueil familial.

Je constate que le fonds de création de places d'accueil ne figure plus dans le budget. Nous estimons que pendant les dernières années, on a investi beaucoup dans la création de places d'accueil extrafamilial. Certains vont me dire que si on regarde dans le budget des subventions, il y a 300 000 frs de plus. Mais il faut bien faire la remarque que c'est lié à des heures de garde qui sont en augmentation, parce qu'on a créé des places. Et maintenant on arrête là où on est arrivé. Seulement, si je regarde les études Infras qui sont sorties en 2013, le canton de Fribourg figure toujours parmi les derniers cantons par rapport au nombre de places. Là, j'arrive au lien entre ce dont je parle et notre économie. Si je vois les cantons voisins, comparés à nous qui avons entre 0 et 5 places pour 100 enfants, le canton de Berne en a 10 à 15, le canton de Vaud 15 à 20 places et ça dépend encore de l'âge pris en compte. La même chose pour le canton de Neuchâtel. C'est quand même notre compétition économique. On est en possession de plusieurs études qui se sont penchées sur cette question. Il y a une étude qui vient de sortir, ce mois de novembre 2014, de l'Université de Saint-Gall, qui montre que si les personnes n'ont pas de place d'accueil pour leur enfant, elles ont moins de chances d'avoir un travail. Cela contribue à la pauvreté.

Par contre, s'il y a une subvention conséquente pour l'accueil extrafamilial, les revenus fiscaux sont en train de monter. On voit aussi que le taux d'occupation des femmes est en train d'augmenter. L'étude Infras montre aussi que les places d'accueil ont un effet sur la répartition du nombre de femmes dans les postes de travail. Une offre suffisante de places a aussi comme conséquence qu'il y a plus de femmes et d'hommes qui travaillent à temps partiel. Cela contribue à l'égalité femmes-hommes.

Donc, comme je viens de le dire, on aimerait dynamiser notre canton et on ne voudrait plus être un canton dortoir, comme l'a dit notre collègue Laurent Thévoz. Il faudrait qu'on attire ici des citoyens avec des plus hauts revenus. On aimerait installer des entreprises dans notre canton et je peux vous dire que c'est lié à ce sujet-là. Plusieurs études ont montré que chaque franc investi à ce sujet rapporte entre 3 et 4 francs. Le canton de Zurich a constaté qu'il y avait une baisse de dépenses à l'aide sociale, un taux d'occupation qui a augmenté et des revenus fiscaux des personnes physiques qui ont augmenté. C'est pourquoi, des membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vont prochainement déposer un postulat, dans le but d'étudier cette question dans le canton de Fribourg et tirer des conséquences pour un budget prochain.

Castella Didier (*PLR/FDP, GR*). Lors de la session d'automne, nous avons discuté le rapport d'activités 2013 du HFR et j'avais prétendu, sur la base d'un calcul relativement simpliste, que les charges du canton pour financer le HFR étaient en explosion. Ces propos ont été contestés par Mme la Directrice de la santé, certainement à juste titre. Depuis, j'ai essayé de refaire ce calcul, qui n'est pas si évident. J'ai pu constater aussi, et ceci a été notamment relevé par le rapporteur, qu'il y avait parfois des divergences entre les services de l'Etat et la position du HFR. C'est pourquoi j'émets ici le voeu qu'on puisse intégrer ce montant, important quand même pour

le pilotage des affaires de l'Etat, dans le message du Conseil d'Etat, sachant qu'il n'est pas évident à ressortir des comptes, sur le base d'un tableau qui intégrerait notamment les revenus, comme les charges ainsi que les transferts entre le HFR et l'Etat. Je crois que ceci serait une bonne chose pour le pilotage, et ça m'éviterait peut-être de dire des sottises ici devant.

D'autre part, j'aimerais dire que nous avons aussi un centre de charges qui s'appelle «Financement transitoire» et celui-ci ne permet pas non plus une vision transparente dans la durée des comptes du HFR. En effet, c'est un compte un peu fourre-tout, qui avait été nécessaire suite à l'introduction des DRG. Mais, aujourd'hui, je crois qu'il est temps d'y mettre un terme et de transférer les charges respectives dans les comptes concernés. Cela nous permettra d'avoir un meilleur suivi dans la durée et une meilleure vision des finances.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich nehme das Thema auf, das Kollegin Aebischer vorhin ausgebreitet hat, nämlich die Frage zum Gesetz über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen, das im Jahre 2011 in Kraft trat. Vorläufiger Bestandteil dieses Gesetzes waren je ein Fonds zur Förderung von Krippenplätzen und Plätzen zur ausserschulischen Betreuung. Viele Plätze wurden geschaffen, die Fonds sind heute leer oder fast leer. Der Bedarf hingegen bleibt. Wir sind nur auf halbem Weg. Viele Projekte stehen an. Kantonale Beiträge würden die Chance wesentlich erhöhen, dass diese Projekte auch umgesetzt werden.

Erstaunt muss deshalb festgestellt werden, dass im Budget null und nichts für die Wiedereröffnung vorgesehen ist. Ich kann dies nicht verstehen, brächten doch noch mehr Betreuungsstrukturen eine spezielle Note, nämlich die Note der Familienfreundlichkeit. Vielleicht wäre es auch sinnvoll, wieder einmal eine Kosten-Nutzen-Analyse zu lancieren, wie Kollegin Aebischer erwähnt hat, aber nicht berufend auf Studien, die irgendwo in der Schweiz gemacht wurden, sondern hier im Kanton, um den Staatsrat vom wirtschaftlichen Vorteil von ausserfamiliären Betreuungsstrukturen zu überzeugen.

Die Sozialdemokratische Fraktion wird sich dieser Frage sicher weiterhin annehmen und wartet mit präzisen Erwartungen auf die Antwort zu unserer Motion, welche wir zur Wiedereröffnung der Fonds bereits hinterlegt haben.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Je remercie chaque intervenant. Tout d'abord, M. le Député Markus Zosso a émis différentes remarques. Il constate que les coûts de la santé et l'excédent de charges augmentent régulièrement et qu'il ne voit pas de tendance à la baisse. On a constaté cela au cours des dernières années et personnellement, j'ai bien l'impression, malheureusement, que cette tendance va continuer si on se réfère à ce qui se passe ailleurs, à notre standard de vie, à la démographie que nous avons dans notre canton et dans notre pays, ainsi qu'au fait que la population prend de l'âge.

En ce qui concerne les salaires, je laisserai M^{me} la Conseillère d'Etat répondre sur cette problématique. On a déjà parlé à

plusieurs occasions de ces salaires élevés; semble-t-il que cela ressortait d'un rapport lors de la réorganisation du HFR.

Concernant les hospitalisations hors canton, c'est effectivement un souci, mais je pense que celui-ci doit être tempéré dans le sens suivant: c'est que d'abord la population du canton de Fribourg est en augmentation. Je ne pense pas qu'il y ait une cassure qui s'est faite ces derniers temps. N'oublions pas aussi le district de la Veveyse, la partie alémanique, la Sингine et le Lac. C'est presque historique; une grande partie de cette population est plutôt orientée vers Berne. Par contre, on rencontre une situation nouvelle en Veveyse, du fait qu'il y a énormément de personnes qui habitent cette région-là et qui viennent de l'arc lémanique. Ces gens ont leur gynécologue, leur médecin toujours au même endroit. Donc, c'est certainement une des raisons qui fait que ces gens sont toujours orientés vers l'extérieur de notre canton. Mais, je l'ai dit, c'est un défi très important que le HFR a là, pour mieux couvrir les coûts fixes qu'il a de toute façon. Voilà, j'ai dit ce que je pensais sur le sauvetage des différents hôpitaux régionaux. Je ne veux pas revenir sur le sujet car je crois qu'on s'est compris.

En ce qui concerne l'augmentation des charges de l'aide sociale, dernier point relevé par le député Zosso, on en a discuté d'abord dans le cadre de la Direction et ensuite en Commission des finances et de gestion. Il faut constater que dans ce chapitre il est très difficile pour le canton d'avoir un impact précis, étant donné que ces charges proviennent directement de modifications de lois fédérales. Je pense notamment ici à l'assurance-invalidité (AI), qui est devenue beaucoup plus sévère. Automatiquement, vous avez un report de charges dans d'autres chapitres de l'Etat.

En ce qui concerne les propose M^{me} Aebischer, respectivement de M^{me} Burgener-Woeffray, je pense qu'elles abordent le même sujet, celui de la création de places supplémentaires dans les crèches. Effectivement, on a d'abord cette augmentation de 320 000 frs qui a été mentionnée et je suis aussi personnellement d'avis qu'il y a un lien direct entre économie et places d'accueil. Je pense que ces deux sujets sont très liés et la création de places d'accueil peut contribuer à faire venir dans notre canton des gens qui payent les impôts qui nous manquent, dont on a entendu parler tout à l'heure. Il me semble, mais je ne suis pas sûr, je laisserai M^{me} la Directrice répondre à ceci, que le poste des subventions pour la création de places d'accueil est passé à 0 dans ce chapitre-là, mais qu'il doit y avoir un montant ailleurs quelque part dans le budget. M^{me} la Directrice me dit que non, malheureusement pas. Alors, je laisserai quand même M^{me} la Directrice donner l'évolution et les tendances de ces prochaines années.

Enfin, Monsieur le député Didier Castella, oui c'est intelligent de revenir sur une affirmation. Mais je pense que votre vœu est important: avoir plus de transparence pour avoir une meilleure vue, une meilleure prise de position dans les discussions dans les groupes. Je pense que c'est très utile et le pauvre rapporteur n'est pas toujours à même de vous donner toutes les explications de détails par rapport à ces choses-là. Mais merci de votre intervention, car je pense qu'elle est importante.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants. Concernant la question de l'augmentation du budget de la Direction, évidemment, c'est dans ce budget-là essentiellement que vous retrouverez les conséquences de l'augmentation de la population, mais aussi de son vieillissement, que ce soit en termes de santé, de prise en charge dans les EMS, d'aide et de soins à domicile et de prestations complémentaires. Et puis, il y a toute la question de l'afflux des requérants d'asile à laquelle nous sommes confrontés ainsi que l'évolution ou l'augmentation de l'aide sociale face à une réalité qui est souvent bien difficile pour une partie de la population de notre canton.

En ce qui concerne la question des salaires des collaborateurs du HFR, il y a un groupe de travail qui est en train de plancher afin de voir quelle est la marge de manœuvre à l'intérieur de la loi actuelle, voire plus le cas échéant.

Concernant les hospitalisations hors canton, j'ai déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois dans ce Parlement, depuis le 1^{er} janvier 2012, les Fribourgeois et les Fribourgeoises ont le choix d'aller soit dans un hôpital du canton, soit dans un hôpital hors canton. Jusqu'au 1^{er} janvier 2012, c'étaient les assurances complémentaires qui prenaient en charge ces hospitalisations. Depuis le 1^{er} janvier 2012, c'est aussi l'Etat.

Nous avons enfin, je l'espère en tout cas, la vision globale de 2012, puisque nous avons encore reçu des factures jusqu'à il y a peu des hôpitaux hors canton pour 2012. Donc, nous avons 56,5 millions de francs pour les hospitalisations hors canton en 2012, avec une participation de l'Etat à 47%. Au budget 2015, on est à 61,9 millions, avec une participation de l'Etat de 51% puisque ça, ça augmente aussi. Donc, avec ce libre choix, on ne constate pas d'afflux massif vers l'extérieur, mais c'est simplement toutes les personnes qui y allaient avant 2012. Je dois dire que c'est un poste extrêmement coûteux. Pour le mois d'octobre, j'ai signé trois factures de 170 000 frs, uniquement pour la part du canton, pour des prestations non disponibles dans le canton (interventions de médecine hautement spécialisée). On voit que les dépenses peuvent rapidement aller en augmentant, par rapport à ce poste.

En ce qui concerne l'aide sociale, là aussi on est face à plusieurs éléments. Il est important de dire haut et fort que nous avons un taux d'aide sociale qui est en-dessous de la moyenne suisse. Là, il y a des mesures qui ont été prises, notamment avec tout ce que nous avons mis en place dans le canton, avec l'appui des commissions sociales de l'ensemble du canton, avec des plateformes que nous avons mises en place avec la Direction de l'économie et de l'emploi. On a quand même pu contenir l'augmentation de ces coûts-là en comparaison nationale. Par contre, nous sommes quand même face à des reports de charges, avec le durcissement de la loi sur l'assurance-chômage, au 1^{er} janvier 2011, qui a réduit le droit à la rente, et avec la révision de l'AI aussi, qui a des conséquences sur l'aide sociale.

De plus, je rappelle que depuis 2014, on a revu la politique des réductions de primes. En 2014, ce sont ainsi + 2,8 millions qui impactent l'aide sociale en raison d'une baisse des contributions pour les réductions de primes à l'assurance-

maladie. On avait une économie brute de 8,7 millions à l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) sur les réductions de primes qui ont impacté une augmentation de 2,8 à l'aide sociale. Donc, il faut vraiment voir ça dans son ensemble.

En ce qui concerne la répartition 40%-60% entre l'Etat et les communes, je rappelle que cela s'est fait dans le cadre de la reprise de la totalité du contentieux par l'Etat. C'était un calcul que nous avions fait. On voit que le contentieux à charge de l'Etat augmente aussi, donc là ce n'est pas une nouvelle charge, c'est simplement une répartition qui a été faite différemment. Il y a eu une compensation entre l'Etat et les communes, avec l'aide sociale et la reprise par l'Etat du contentieux.

Concernant la question de la création des fonds pour l'accueil extrafamilial, je rappelle tout d'abord qu'on a eu beaucoup de succès avec nos fonds. C'est 189 places de crèches qui ont été créées depuis la création de ce fonds et 1682 modules d'accueil extrascolaire. Alors, effectivement, on est en train de terminer l'octroi pour les dernières places de crèches et on arrive au bout du fonds. Pour l'accueil extrascolaire, c'est déjà le cas depuis ce printemps. En termes de chiffres, nous sommes dans les évaluations des besoins que nous avions faites, nous aussi, avec l'INFRAS. Donc, on avait croisé les différents éléments. On a eu un bon succès. Il y a effectivement une motion qu'on est en train d'examiner. Je rappelle que pour recréer un fonds, on aura besoin d'une base légale, puisque le Grand Conseil avait voté la création d'un fonds pour les crèches et un fonds pour les accueils extrascolaires pour une période transitoire, qui est échue aujourd'hui. Mais, évidemment, on voit bien que le soutien de l'Etat a favorisé la création de places et le Conseil d'Etat devra encore se prononcer sur cette réponse à la motion.

Par ailleurs, nous sommes vraiment très contents de voir que la Confédération a relancé un programme et, en tout cas, son appui sera acquis pour les projets fribourgeois à tout le moins.

En ce qui concerne la question de M. le Député Castella, effectivement, on avait eu cette discussion lors de la dernière session. J'ai fait le tableau et on l'a examiné avec le bureau du HFR pour le valider. Donc, comme promis, j'aurai un tableau à vous remettre, ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion, qui explique exactement les éléments. On va mettre les informations dans le rapport du HFR et dans les comptes de l'Etat, pour qu'on retrouve aussi les chiffres. Mais, évidemment, on est dans des décalages temporelles de comptabilisation et ce n'est pas tout à fait simple; je comprends que ça soulève des questions. Mais, vous aurez l'ensemble des éléments parce que transparence il y a et les chiffres jouent. Donc, je vous remettrai le tableau tout à l'heure.

Pour le financement transitoire, je partage l'avis. Nous travaillons d'arrache-pied. Nous l'avons déjà diminué. Vous avez vu qu'au RFSM, il n'y a plus de financement transitoire; donc, là, on a réussi à trouver l'ensemble des répartitions. On a encore quelques points d'interrogation avec la Direction des finances sur certains éléments, l'idée étant qu'on ne fasse pas un fourre-tout avec les «Autres prestations», mais que chaque

prestation soit identifiée. Et si elle ne peut pas l'être, elle doit être un potentiel d'économies. Donc, ce n'est pas si simple de dire de tout mettre dans «Autres prestations»; ce n'était pas l'objectif, mais c'était bien d'avoir une gestion efficiente par rapport au HFR.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. L'excédent de charges du compte de fonctionnement du budget 2015 de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) se monte à 558,5 millions. Ce qui représente une diminution de 8,3 millions ou - 1,5% par rapport au budget 2014. Les charges de fonctionnement se situent à 999,5 millions, ce qui équivaut à une diminution de 6,7 millions ou - 0,7%. Pour comparaison, les charges de fonctionnement globales du canton augmentent de 1,2%. S'agissant des revenus, ils s'élèvent à 441 millions, soit 1,6 million de plus que 2014. La diminution de 6,7 millions des charges de fonctionnement est constituée pour l'essentiel par:

- > la fin du versement de la contribution pour le financement de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine (- 10 millions);
- > la diminution des amortissements sur immeubles (- 10 millions).

D'autres charges ont, par contre, enregistré une hausse significative:

- > les contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton pour 3,5 millions;
- > les charges du personnel pour plus de 6 millions. Elles représentent 69% des charges de fonctionnement de la DICS et se montent à 690,3 millions contre 684,3 millions au budget 2014, pour un total de 4753 EPT. Les effectifs de la DICS qui comptaient 4705 équivalents plein temps (EPT) au budget 2014 seront complétés par 47,74 EPT supplémentaires au budget 2015, dont 46,69 EPT pour le secteur de l'enseignement. Ces 47,74 EPT supplémentaires, dont le coût se situe à environ 5,3 millions, concernent pour l'essentiel l'école primaire + 26,67 EPT, l'école enfantine + 11,15 EPT et les cycles d'orientation + 8,68 EPT.

Il faut aussi relever que le refus de la bascule fiscale dans le cadre de la nouvelle loi scolaire n'influence pas encore ce budget 2015. Car, si la loi scolaire devait entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2015, ce qui n'est pas certain compte tenu du référendum, les quatre derniers mois de l'année 2015, qui sont aussi les quatre premiers mois de l'année scolaire 2015–2016, sont pris en compte au budget 2016 et non pas au budget 2015.

Les revenus de fonctionnement, quant à eux, enregistrent une augmentation nette de 1,6 million, c'est-à-dire + 3,4%

par rapport au budget 2014. Pour l'essentiel, les principales raisons de cette progression sont:

- > l'augmentation de la part des cantons non universitaires au frais d'exploitation de l'Université: + 4 millions;
- > l'adaptation de la part des communes aux traitements et charges sociales du personnel enseignant: + 2,7 millions;
- > l'augmentation des participations de tiers dans les Hautes Ecoles de santé (HES) et à l'Université: + 1,4 million.

A contrario, la fin du prélèvement sur la provision constituée pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, - 10 millions, compense ces augmentations de revenus pour n'obtenir au final qu'une augmentation nette de 1,6 million.

Concernant l'Université, elle s'est vu attribuer trois nouveaux postes dont l'un provient d'un transfert de la Haute Ecole pédagogique (HEP). L'enveloppe financière de l'Université est passée de 93,1 millions à 91,8 millions, soit une diminution de 1,3 million. Elle comprend, pour la première fois, une contribution aux coûts d'exploitation de l'Institut Adolf Merckle pour 1 million. Ceci constitue l'apport du canton au Pôle de recherche national (PRN) en matériaux bio-inspirés.

Concernant les investissements, les investissements bruts qui s'élevaient à 24,7 millions au budget 2014, sont passés à 25,2 millions au budget 2015.

Ils se composent notamment:

1. des constructions modulaires sur le site de Pérrolles pour 9,9 millions, subventionnés à hauteur de 3 millions;
2. de la construction du bâtiment lié au regroupement sur un site de la Haute école de travail social et de la Haute Ecole de santé: 7 millions;
3. de l'agrandissement du Collège du Sud: 5 millions;
4. des études pour le site de la Tour Henri: 1,5 million subventionné à hauteur de 450 000 frs;
5. de frais d'étude pour la rénovation du Collège Ste-Croix: 500 000 frs;
6. d'aménagements au Stade universitaire: 500 000 frs;
7. de frais d'étude pour le site de Pérrolles dans le cadre du Masterplan: 300 000 frs subventionnés à hauteur de 90 000 frs.

Avec ces considérations, j'en aurai terminé avec mon rapport sur le budget 2015 de la DICS, l'occasion de remercier aussi M. le Conseiller d'Etat Siggen, son secrétaire général M. Perriard et son adjointe M^{me} Dorand pour leur disponibilité et les réponses fournies à nos questions.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les rapporteurs de la Commission des finances et de gestion pour leur rapport et M. le Rapporteur principal pour sa présentation.

J'aimerais simplement rappeler que le budget de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est fortement influencé par le cycle scolaire. En effet, 70% des charges sont des charges de personnel. Pour le budget 2015, c'est l'année scolaire 2014–2015 qui est prise en compte.

A titre de rappel, la rentrée scolaire 2014 représente une augmentation d'environ: 1000 élèves, 30 classes et 50 EPT.

Ce qui explique la hausse d'environ 6 millions de charges de personnel.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Dans le budget de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport figure l'enveloppe du budget accordé pour 2015 à l'Université. Cela comprend un montant de 90 000 frs pour le chef de projet du futur Centre islam et société.

Je ne vous cache pas que, dans notre groupe, l'envie d'amender ce budget et d'ôter ces 90 000 frs nous a fortement tentés. Néanmoins, notre groupe ne va pas proposer d'amendement. Nous ne voulons pas prendre le risque de péjorer d'autres départements de l'Université puisque nous n'avons pas une compétence de détail sur son budget.

Toutefois, dans un courrier adressé aux députés, daté du 9 octobre dernier et signé par le recteur de l'Université, il est écrit: «Un pré-financement complet est assuré par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) jusqu'en 2016 y compris. Pratiquement aucun coût n'incombera à l'Université de Fribourg.» Dans le cas précis et selon le budget, le «pratiquement aucun coût» se monte à 90 000 frs. Il est clair que M. le Recteur n'a pas les mêmes appréciations que le commun de la population qui encaisse et subit les mesures structurelles que nous avons votées.

Je rappelle que la Confédération n'a pris aucune décision quant à son aide financière. Dans la question écrite que j'avais déposée avec Nicolas Kolly à ce sujet, le Conseil d'Etat informait que, sans financement de la Confédération, ce centre serait compromis.

M. le Conseiller d'Etat, vous allez me répondre qu'il faut faire acte de candidature pour avoir droit à un subventionnement. Je vous réponds que, comme ce Centre est une demande de la Confédération, celle-ci devrait assumer la totalité du soutien financier.

La majorité de ce Parlement s'est prononcée négativement sur ce projet. Nous avons toujours combattu l'aspect financier de ce Centre islam et société. Aujourd'hui, sur proposition du Conseil d'Etat, nous allons valider ce budget qui donne des moyens financiers à ce Centre. Au sein de mon groupe, nous trouvons que le Conseil d'Etat cède facilement aux exigences de l'Université et regrettons ce soutien intensif de notre exécutif.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). Sous «Secrétariat général à la position 3611.001, on peut découvrir que la contribution pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités cantonales se monte à 21,8 millions. On sait qu'il y a de nombreux étudiants d'autres cantons à l'Université de Fribourg, mais je n'ai pas trouvé le chiffre correspondant à cette contribution. A part peut-être à la position 4611.001, 1,7 million, mais cela m'interpelle. J'aimerais savoir quel est le montant versé par les autres cantons pour ces étudiants? Si vous me dites que cela passe directement dans l'enveloppe de l'Université, ce serait un montant qui serait ajouté au mon-

tant déjà attribué à l'Université. Merci de votre réponse, M. le Conseiller.

Flechtnér Olivier (*PS/SP, SE*). Mes liens d'intérêts: je n'en ai aucun professionnel; au niveau privé, je suis père de trois filles dont l'aînée a eu l'occasion de participer à la visite de l'Observatoire d'Ependes. Elle en a ramené un souvenir et surtout son enthousiasme.

Comme nous le savons tous, les filles et les garçons peuvent s'enflammer pour le monde des sciences naturelles, pour autant qu'on leur en donne l'accès.

Die EKSD hat entschieden, auf eine Finanzierung der weiteren Besuche im Observatorium in Ependes zu verzichten. Es handelt sich um ein Budget von 30 000 Franken pro Jahr, das bislang über das PH-Budget abgewickelt worden ist.

Das in Frage zu stellen, ist absolut legitim. Es ist jedoch fragwürdig, auf diese Finanzierung schlichtweg zu verzichten und diese ersatzlos zu streichen respektive den einfachen Hinweis zu geben, es sei ausreichend, wenn sich der Verein privat um die Finanzierung kümmere. Das führt einerseits dazu, dass dieses einmalige Angebot nicht mehr nachhaltig ist und dass es andererseits Ungerechtigkeiten gibt, insofern diese Besuche nur noch im deutschsprachigen Kantonsteil gesichert sind. Im französischen Kantonsteil werden sie bereits jetzt in Frage gestellt.

Diese visionslose Massnahme verkennt, dass diese Möglichkeit bis jetzt einmalig war. Es liegt der Verdacht nahe, dass es sich unter dem Deckmantel eines formalen Argumentes um eine Sparmassnahme handelt und dass dieses Bildungsangebot schlichtweg gestrichen werden soll.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, SC*), rapporteur. Je remercie les intervenants. Le député Roland Mesot a relevé avec raison le budget de 90 000 frs qui est alloué au Centre islam et société. Pour être totalement transparent, cette question a fait l'objet d'un débat au niveau de la Commission des finances et de gestion, puisque j'ai personnellement déposé un amendement pour supprimer ces 90 000 frs. Proposition qui a été refusée par la Commission des finances et de gestion. Il est vrai qu'il est curieux de constater que le recteur, dans son courrier du 9 octobre dernier, évoque «pratiquement aucun coût», alors que 90 000 frs sont prévus au budget 2015.

Concernant la question du député Gilles Schorderet, je n'ai pas eu le temps de chercher la réponse. Peut-être que M. le Commissaire pourra y répondre directement.

Quant à la question du député Flechtnér, j'avoue que je n'ai pas exactement saisi de quoi il s'agit. Vous parlez d'un Observatoire. Pourriez-vous préciser dans quel centre de coût se trouve ce montant-là. Je n'ai pas souvenir que nous en ayons discuté dans le cadre de l'examen de ce budget.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Concernant ce montant de 90 000 frs, il faut savoir que, dans le cadre de l'élaboration du budget de l'Etat, la DICS demande les informations à l'Université au mois de juin. Evidemment, nous n'avons pas mené de débat

à ce moment-là. Le rectorat savait qu'il pouvait y avoir des dépenses liées à ce Centre islam et société, dans la mesure où celui-ci se réalise. C'est par prudence, que nous avons porté ce montant de 90 000 frs au budget. Nous avons opté pour la moitié du montant de 180 000 frs, articulé par le SEFRI, censé représenter ce pré-financement sans vraiment savoir ce qui serait à la charge de l'Université de Fribourg. La discussion a été menée ici, je ne veux pas la refaire. J'aimerais simplement dire qu'il s'agit d'un montant fixé par l'Université pour des dépenses liées à des enseignements divers. A mon sens, cela ne donne pas lieu à une remarque particulière. Dans ce budget, nous pouvons constater un certain nombre d'estimations.

Au sujet de la remarque de M. le Député Schorderet: le montant de 4 millions supplémentaires versés par les cantons non universitaires à l'Université se trouve sous la position 4611.000 de l'Université, qui totalise 62,9 millions au titre de contributions des cantons non universitaires. En revanche, il est vrai que la dépense a lieu au niveau du Secrétariat général à la DICS et est comptabilisée sous ce centre de charges. Je précise que la part non utilisée de l'enveloppe revient à la DICS, c'est-à-dire dans les caisses de l'Etat. C'est sur ce point, notamment, que dans la révision de la loi sur l'Université, nous avons parlé de la création, pour la moitié, d'un fonds pour l'Université.

Concernant l'Observatoire d'Ependes, j'aimerais préciser que la discussion a été engagée par ma prédécesseure en 2012. Il s'agit d'une convention qui lie la HEP et l'Observatoire d'Ependes avec 0,35 EPT. Cela n'est pas lié à des mesures structurelles, puisqu'elles ont été discutées avant. La HEP avait évidemment aussi besoin de cet EPT pour répondre aux exigences supplémentaires, notamment l'introduction de l'anglais au niveau scolaire. C'est dans ce cadre que les choses ont été redéfinies. J'ai eu l'occasion de rencontrer les responsables de l'Association de l'Observatoire d'Ependes. Nous avons également rappelé qu'il y avait la possibilité de calculer le coût des visites et de les facturer. Nous avons aussi esquisonné un certain nombre de pistes. Le contrat lui-même a été résilié il y a une année. Tout cela s'est passé au cours d'une discussion qui a permis de dégager des pistes et non en raison des mesures structurelles.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Pouvoir judiciaire

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE), rapporteur. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat das Budget der richterlichen Behörde an ihrer Sitzung vom 17. Oktober 2014 im Detail analysiert. Mit Ausgaben von 72,7 Millionen Franken und Einnahmen von 36,7 Millionen Franken schliesst das Budget 2015 mit einem Ausgabenüberschuss von 35,98 Millionen Franken ab. Dies sind 680 000 Franken mehr als im Budget 2014 und entspricht einer Zunahme des Ausgabenüberschusses von 1,9 Prozent im Vergleich zum Budget 2014.

Sowohl beim Kantonsgericht wie auch bei den Bezirks- und Friedensgerichten sieht das Budget 2014 leicht höhere Auf-

wände vor. Bei den Betreibungsämtern gehen die Aufwände leicht zurück. Zudem werden die budgetierten Einnahmen ebenfalls erhöht, so dass insgesamt eine wesentliche Erhöhung des Ertragsüberschusses von 12,8 Prozent budgetiert wird.

Das Personalbudget umfasst einen EPT zusätzlich. Aufgrund der Dringlichkeit wurde diese zusätzliche Position bei den Friedensgerichten eingeplant. Nach Analyse der Dringlichkeiten wurde entschieden, die zusätzlichen Personaleinheiten mit je 0,5 EPT den Friedensgerichten Sense und Gruyère zuzuteilen.

La Commission des finances et de gestion a reçu des explications sur la comptabilisation des frais de détention avant jugement, qui ont un effet sur les budgets de plusieurs centres de charges du Pouvoir judiciaire et de la Direction de la sécurité et de la justice. Il est toutefois difficile de faire des prévisions précises en raison de la nature des positions mais la situation a changé à la suite d'une jurisprudence qui ne donne plus la possibilité de mettre les frais de détention avant jugement à la charge du détenu.

La récupération des frais de détention avant jugement auprès des détenus n'est dès lors plus possible et les frais restent désormais à la charge de l'Etat. Cependant, la problématique est théorique car la procédure de récupération auprès des détenus se soldait bien souvent par un acte de défaut de biens. Le Ministère public continue dès lors à recevoir uniquement les factures de détention avant jugement effectuée dans les prisons hors canton. De même, il a également été décidé que le Ministère public ne transmettrait plus aucune facture de détention avant jugement aux tribunaux. Conséquence budgétaire de ces deux changements: la suppression des récupérations et des facturations internes entraîne des différences complexes sur le plan budgétaire.

La Commission des finances et de gestion a pris connaissance du rapport de l'analyse demandée par le Conseil d'Etat du fonctionnement des justices de paix. Les constatations sont les suivantes:

- > sous-dotation des justices de paix dès le début de leur réorganisation en 2007;
- > problèmes de fonctionnement et d'organisation de certains cercles. En principe, cela peut se régler avec un coaching. Dans un cercle toutefois, le Conseil de la magistrature a décidé une enquête administrative;
- > certaines tâches doivent être rationalisées; cela passe par leur cantonalisation; la comptabilité s'y prêterait;
- > au plan humain, les juges de paix se sentent dévalorisés, éprouvant un manque d'estime par rapport aux juges des tribunaux d'arrondissements. Ils demandent une classification salariale identique. Les personnes au bénéfice de contrats de durée déterminée – postes attribués aux montants forfaitaires – sont dans une situation durablement incertaine, alors même que ces postes sont nécessaires. La Commission des finances et de gestion est informée que des discussions doivent avoir lieu avec le Service du personnel et d'organisation à ce propos;

- > plus en détail, pour le Ministère public, l'excédent de charges est supérieur de plus de 400 000 frs par rapport au budget 2014.

En complément des explications données sur la cantonalisation des frais de détentions avant jugement, il est à noter que l'explosion du nombre de détention avant jugement et le recours fréquent aux placements hors canton signifient une augmentation drastique des charges imputées à l'Etat. Une journée de détention avant jugement à la Prison centrale est facturée à 77 frs. Les places extra-cantonales reviennent deux à trois fois plus cher. Cette hausse pourra être réduite à l'avenir grâce au réaménagement de la Prison centrale, qui permettra d'accueillir une douzaine de détenus avant jugement supplémentaires.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Ich danke dem Berichterstatter für seinen Bericht, dem ich zur Zeit nichts beizufügen habe.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Je vais un peu dans le sens du rapporteur de la Commission des finances et de gestion. J'ai une question concernant la position 3010.118, centre de charges 2120 «Justices de paix» dont on a parlé tout à l'heure. Ma question porte sur le traitement du personnel auxiliaire. Elle concerne aussi le centre de charges 3355 «Service d'application des sanctions pénales et des prisons» ainsi que le centre de charges 3365 «Etablissements de Bel-leschasse». Chaque année, sont reconduits, entre autres, des contrats de durée déterminée. Nous savons que ces emplois sont nécessaires à très long terme. Or cette situation n'est pas défendable pour fidéliser des collaborateurs compétents. Comme cette situation dure depuis plusieurs années, comment ce problème peut-il être rapidement réglé? Y a-t-il actuellement une réflexion, suivie d'une réelle volonté pouvant résoudre le problème des contrats de durée déterminée de façon définitive?

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE), rapporteur. Die Frage wurde direkt dem Regierungsvertreter gestellt. Ich übergebe das Wort dem Regierungsvertreter.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Merci pour cette question. Effectivement, dans le rapport Hesperia sur le fonctionnement et l'analyse de l'organisation des justices de paix, ce problème surgit dans presque toutes les justices de paix. Il y a beaucoup de personnel, greffiers, secrétaires qui ne sont engagés que pour une durée déterminée, normalement pour une année, alors qu'il est clair que ces gens-là vont rester. C'est clair aussi qu'ils se sentent désécurisés vers la fin de l'année: mon contrat sera-t-il prolongé ou pas prolongé? Il est clair que ces gens-là vont rester. Il en est de même pour d'autres services. Je crois que cette question a été discutée lors du contrôle des comptes avec la Commission des finances et de gestion. Le Directeur des finances vous a dit qu'il allait s'occuper de ces questions-là et il faudra encore savoir comment. C'est clair qu'il y a des montants forfaitaires, des personnes auxiliaires qui sont engagées sous le chapitre «Montants forfaitaires», ce qui est justifié quand il s'agit d'un poste de durée vraiment déterminée, pour une nouvelle tâche qui va disparaître à terme. Mais, quand il s'agit de postes qui

vont rester, il faudrait être sincère. Il faudrait dire que c'est un EPT de plus et pas détourner une augmentation ou éviter une augmentation des EPT en disant que c'est des postes pour des durées déterminées. Je crois que le Conseil d'Etat est conscient du problème et je vais personnellement aussi insister pour régler une fois cette question – pas dans le sens d'une amnistie pour tout le monde – mais il faut examiner de cas en cas. Pour les postes qui vont clairement être maintenus, il faudrait trouver une solution, peut-être dans un premier temps avec un poste de durée indéterminée sans garantie de poste; cela existe également.

J'ajoute encore que, selon le droit fédéral, on ne peut pas prolonger plus de cinq ans un tel contrat de travail, sinon il s'agit d'un «Kettenvertrag» qui n'est pas admis sur le plan fédéral. Le Conseil d'Etat est conscient du problème. Cela existe également dans d'autres Directions. On va s'y attaquer!

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Direction de la sécurité et de la justice

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE), rapporteur. Mit Ausgaben von 201 Millionen Franken und Einnahmen von 176 Millionen Franken schliesst das Budget 2015 mit einem Ausgabenüberschuss von 25 Millionen Franken ab. Dies sind 1,1 Millionen Franken mehr als im Budget 2014. Dies entspricht einer Zunahme des Ausgabenüberschusses von 8,8 Prozent im Budget 2015 im Vergleich zum Budget 2014.

Die grössten Mehraufwände im Vergleich zum Vorjahr sind im Service de la population et des migrants zu finden. Positive Veränderungen mit Mehreinnahmen sind beim OCN zu finden. Das Personalbudget der Direktion ohne Polizei umfasst netto 4 EPT zusätzlich. Es wurden verschiedene Verschiebungen von Stellenprozenten innerhalb der Direktion vorgenommen. Es wurde eine Sekretariatsstelle beim Service de la protection de la population et des affaires militaires gestrichen und 5 neue Stellen geschaffen. 4 EPT kommen dem Zentralgefängnis für zusätzliche Gefängnislärter zugute und die Strafanstalt Bellechasse erhält ebenfalls eine neue Stelle für einen Gefängnislärter.

Le poste supplémentaire auquel avait droit la Direction de la sécurité et de la justice a été attribué à Bellechasse. Les quatre autres EPT doivent être compensés jusqu'en 2016.

Plus en détail, au Service de la police du commerce, l'excédent de revenus diminue de 356 000 frs. La cause principale de cette régression a pour origine une baisse généralisée des recettes des casinos. Cette baisse de revenus est en partie compensée par le revenu des patentes d'établissements publics et de débits de boissons, divers émoluments et les taxes de loteries et de lotos.

Au Service de la population et des migrants, l'augmentation de l'excédent de charges d'environ 615 000 frs est liée à la forte croissance de la population étrangère et l'augmentation des tâches qu'elle implique. A cet effet, une surface supplémentaire sera aménagée et louée dès 2015, avec 190 000 frs de coûts supplémentaires. Le nombre d'EPT n'augmente pas,

mais les traitements du personnel auxiliaire augmentent de 160 000 frs.

La Commission des finances et de gestion souligne encore une fois que le Service d'application des sanctions pénales et des prisons mérite toute l'attention et le soutien des autorités. Le budget 2015 lui accorde quatre EPT supplémentaires à compenser – comme je viens de le dire – jusqu'en 2016. L'excédent de charges augmente de près de 3 millions, donc 18%, dont 550 000 frs pour le traitement du personnel, y compris le personnel auxiliaire, 150 000 francs pour les placements dans les établissements spécialisés, toujours plus nombreux et, surtout, 2 millions à verser à Bellechasse pour l'exécution des peines infligées aux condamnés fribourgeois.

Fasel-Roggio Bruno (ACG/MLB, SE). Ich habe zwei Fragen an den Herrn Staatsrat. Die erste betrifft das Amt für Bevölkerung und Migration, 3335, Kostenstelle 3144.001, «Ausbau von Mietliegenschaften». Im Budget 2014 waren 50 000 Franken vorgesehen, im Jahre 2015 sind es 240 000 Franken. Worum handelt es sich hier?

Die zweite Frage betrifft das Lager Schwarzsee, Kostenstelle 3144.00, «Gebäudeunterhalt und Renovierung» in der Höhe von 65 000 Franken. Warum ist dieser Betrag budgetiert, wenn schon eine Totalrevision von 27 Millionen Franken vorgesehen ist?

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE), rapporteur. Ich überlasse die Beantwortung dieser Frage dem Staatsrat.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Ich verstehe die zweite Frage. Wenn wir schon die Räumlichkeiten zum Teil abreissen respektive revidieren, wieso braucht es dann noch einen Unterhalt in dieser Grösse? Es gilt dazu zu sagen, dass zum Beispiel die Turnhalle, das Haus des Abwärts oder auch die Gebäulichkeiten, in denen die «Restaurants» sind, weiterhin unterhalten werden müssen. Es geht hier um Unterhaltsverträge.

Ich muss dazu sagen, dass diese Beträge kompensiert werden durch die Armee. Sie finden das auf einem anderen Posten. Wir haben da Einnahmen von 113 000 Franken vorgesehen. Ich glaube, wir haben gut verhandelt mit der Armee. Ich habe am 5. November dieses Jahres einen Zusatzvertrag mit der Armee abgeschlossen, wonach die Armee dem Kanton Freiburg noch einen Totalbetrag von 219 000 Franken überweisen wird, obwohl sie eigentlich sagen könnte: «Ja bitte, Sie brechen den Vertrag.» Obwohl der Vertrag bis 2016 dauert, haben wir dieses Resultat erreicht. Ich hoffe, dass es auch von der Armeeseite unterschrieben wird.

En ce qui concerne la deuxième question, je crois que le rapporteur l'a déjà dit pour le SPoMi, il s'agit de l'aménagement des locaux loués. D'abord, je regrette qu'on ne soit pas propriétaire de ces locaux. Cela coûte très cher à Granges-Paccot. Il s'agit d'une dépense unique de 240 000 frs. Je vous invite, M. Fasel, à aller voir une fois ces locaux. Effectivement, on est exposé à une augmentation énorme de la population étrangère, ce qui, automatiquement, donne beaucoup plus de travail. Il faut aussi avoir plus d'espace, c'est 213 m² qu'on va

aménager dans des grands bureaux, donc «Grossraumbüro» qui permettront à ce Service de continuer à fonctionner.

> L'examens de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

—

Elections judiciaires¹

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e juge suppléant-e au Tribunal cantonal (civil et/ou pénal)

Bulletins distribués: 101; rentrés: 99; blancs: 2; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Caroline Gehring* avec 93 voix.

Un-e juge suppléant-e au Tribunal cantonal (assurances sociales) – Poste 1

Bulletins distribués: 104; rentrés: 94; blancs: 3; nul: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Susanne Genner*, avec 88 voix.

Un-e juge suppléant-e au Tribunal cantonal (assurances sociales) – Poste 2

Bulletins distribués: 99; rentrés: 90; blancs: 2; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue *M. Yann Hofmann*, avec 88 voix.

Un-e assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sagine

Bulletins distribués: 102; rentrés: 88; blanc: 1; nul: 1; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élue *M. Guido Jungo*, avec 46 voix.

M^{me} Doris Rotzetter a obtenu 40 voix.

Un-e assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes du Lac

Bulletins distribués: 97; rentrés: 80; blancs: 2; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élue *M. Philippe Wieland*, avec 78 voix.

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), rapporteure. In der laufenden Rechnung des Voranschlags 2015 stellen wir in der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft einen Aufwandüberschuss von 81,411 Millionen Franken fest. Dieser ist 1,31 Millionen Franken tiefer als im Budget

¹ Préavis pp. 2600ss

2014 und 2,27 Millionen Franken tiefer als in der Rechnung 2013. Der Aufwand ist ca. 5 Millionen Franken tiefer als im Budget 2014. Zu diesem Resultat haben mit einer restriktiven und sparsamen Budgetierung alle Dienste mitgeholfen.

Die Einnahmen sinken um 4 Millionen Franken, dies unter anderem, weil bei den Oberämtern die Gebühren und Bussen, welche vom Finanzdienst vorgegeben werden, realistischer budgetiert wurden und im Amt für Landwirtschaft 1 Million Franken Transferzahlungen der Direktzahlungen fehlen. Weiter fällt der Subventionsbeitrag zur Reduktion der Ammoniak-Emissionen weg, da diese Rubrik neu zu 100 Prozent zu Lasten des Bundes geht.

Das Investitionsbudget beläuft sich auf 25,13 Millionen Franken und liegt somit im Rahmen der vorangehenden Jahre. Der Aufwandüberschuss beträgt 11,35 Millionen Franken. Dies ist eine Reduktion um ca. eine halbe Million Franken gegenüber dem Voranschlag 2014, jedoch eine Erhöhung um 1,8 Millionen Franken gegenüber der Rechnung 2013.

Was die Stellendotation betrifft, wurde die eine Hundertprozentstelle, welche jeder Direktion zusteht, wie folgt aufgeteilt:

- > 50 Prozent für das Amt für Zivilstandswesen und Einbürgerungen;
- > 40 Prozent für Grangeneuve;
- > 10 Prozent für das Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen.

Zusätzlich wurden verschiedene Transfers vorgenommen, wie je eine 50%-Stelle für das Oberamt im Saanebezirk und das Oberamt im Gruyèrebezirk sowie 70 Stellenprozente ins Amt für Landwirtschaft. Diese 170 Stellenprozente wurden vom Amt für Wald, Wild und Fischerei transferiert sowie 40 Stellenprozente vom Generalsekretariat zum Institut in Grangeneuve für eine Kommunikationsbeauftragte. Diese 40 Stellenprozente konnten dank der Reorganisation des Generalsekretariats eingespart werden.

Beim Amt für Zivilstandswesen und Einbürgerungen wurde eine Erhöhung der Stellendotation notwendig, da immer mehr und komplexere Dossiers zu bearbeiten sind. Wir werden diese Problematik diese Woche noch besprechen, da ja ein Antrag der Einbürgerungskommission für stellvertretende Kommissionsmitglieder vorliegt.

Beim Amt für die Gemeinden ist zu erwähnen, dass der Betrag für den interkommunalen Ressourcenausgleich nicht der Realität entspricht. Der Staatsrat hat im September die Zahlen präsentiert. Der Betrag für das Jahr 2015 beläuft sich auf 26,381 Millionen Franken. Der Betrag für den interkommunalen Bedarfsausgleich beläuft sich auf 13,19 Millionen Franken, was einer Differenz von 290 000 Franken entspricht. Im Gegensatz zu dem Ressourcenausgleich, welcher für die Staatsrechnung ein Nullsummenspiel ist, muss der Kanton die Differenz für den Bedarfsausgleich übernehmen.

Beim Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen haben wir beim Aushilfspersonal eine markante Erhöhung zu verzeichnen, welche aber durch Mehreinnahmen kompensiert wird. Es handelt sich um Fleischkontrolleure bei der

Micarna, welche von dieser übernommen werden und um einen technischen Mitarbeiter beim Wasserinspektorat, welcher von der Gebäudeversicherung bezahlt wird.

Im Landwirtschaftlichen Institut des Kantons Freiburg, in Grangeneuve, fällt vor allem die markante Erhöhung bei den Abschreibungen auf. Es handelt sich dabei um den Restbetrag für die Infrastruktur CILA-N – nach zwanzig Jahren –, welcher sich über eine halbe Million Franken beläuft.

Beim Amt für Wald, Wild und Fischerei ist zu erwähnen, dass die Sicherheitsmassnahmen bei der Bahnlinie Freiburg–Bern in Flamatt langsam zum Ende kommen. Die zu zahlenden Beiträge für das Jahr 2015 sind viel tiefer als in den vorangegangenen Jahren, was aber auch weniger Bundessubventionen zur Folge hat.

Zum Schluss danke ich Frau Staatsrätin Marie Garnier und Ihrem Generalsekretär, Herrn Peter Mäder, für die kompetenten Antworten und die Zusatzinformationen, die wir erhalten haben.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Permettez-moi de faire une remarque concernant la rubrique 3636.000 du SAGri pour les subventions cantonales concernant la part cantonale au réseau écologique et à la qualité du paysage. En cette année 2014, déjà en raison des mesures structurelles, le budget est insuffisant pour payer les contrats, mais nous les honorerons quand même. Nous honorerons le solde par des crédits complémentaires que nous trouverons dans d'autres rubriques. Nous ferons de même pour honorer les contrats «qualité du paysage» en 2015 pour lesquels il y a eu plus d'inscriptions que prévu grâce notamment à l'excellent travail de terrain de l'Union des paysans fribourgeois. Ne vous faites donc pas de souci, les contrats paysage pour les agriculteurs seront honorés en 2015, même si le budget actuel est insuffisant! Je rappelle ici que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a eu un excédent de charges aux comptes 2012 et 2013 inférieur d'un million à celui budgété si l'on soustrait la provision faite pour la Pila. Même si les budgets deviennent de plus en plus serrés, les services de la DIAF s'entraideront pour assurer le financement des contrats liés au programme «qualité du paysage». Mme la Rapporteure l'a dit, et je la remercie pour son travail ainsi que M. le Rapporteur suppléant, il y a une diminution d'excédents de charges de 1,3 million cette année, mais nous assumerons nos obligations.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts pour débuter: je suis paysan à Châtonnaye et président de l'Union des paysans fribourgeois.

La mesure de «qualité du paysage» est arrivée nouvellement dans le paquet de la politique agricole 2014–2017. Cette mesure a été beaucoup contestée par les milieux professionnels, notamment par l'Union des paysans fribourgeois et l'Union suisse des paysans, qui y étaient opposées. Ce programme est un programme collectif et les différentes mesures doivent être proposées par les membres de ces nouveaux groupements de paysans. L'Office fédéral de l'agriculture a été peu clair sur ce qu'il allait accepter. Il a exigé que

les dossiers soient accompagnés par des dossiers élaborés par des bureaux externes, en général très coûteux. Ces mesures paysagères, souvent confondues avec celles pour la biodiversité, sont onéreuses dans leur mise en place et alourdissent le travail administratif pour nous, les paysans. Pourtant, un des objectifs avoués de la nouvelle politique agricole était la diminution de la charge administrative, chose soutenue également par le gouvernement fribourgeois, comme il l'exprime dans le rapport quadriennal sur l'agriculture fribourgeoise 2014.

Ces contributions à la qualité de paysage ont été soutenues aussi par notre Directrice de la DIAF et acceptées à Berne par l'approbation de certains de nos représentants fribourgeois favorables à ce programme. Ont voté oui, alors que M. Steiert était absent: M^{me} Piller-Carrard, M^{me} Schneider-Schüttel, M. de Buman.

Dans le rapport quadriennal 2014, le Conseil d'Etat s'engage à tout faire pour que les paysans fribourgeois puissent pleinement profiter de ces nouvelles mesures, telles que cette contribution à la qualité du paysage.

Du côté de la profession, nous avons mis en place les structures exigées et élaboré tout un catalogue de mesures. Le paysan fribourgeois, fortement touché par une diminution du montant des paiements directs à la suite de leur nouvelle répartition, se voit contraint de participer à cette nouvelle contribution afin de tenter de maintenir son revenu. En 2015, les dernières estimations font état d'environ 2/3 des exploitations fribourgeoises qui se seraient inscrites à ce programme. Nous attendons que le canton mette clairement les moyens nécessaires à disposition pour le versement complet et total de cette contribution. Selon nos estimations, le montant budgétisé pour 2015 ne devrait pas être suffisant. Pour nous, paysans, il est très important d'être rétribués pour ces nouvelles prestations, voulues par la politique. Sans financement cantonal, pas d'argent de Berne!

Dans ce contexte, les explications de notre conseillère d'Etat sur le financement de la part cantonale de 10% des contributions à la qualité du paysage étaient importantes. Pour ma part, je peux soutenir ce budget.

Thomet René (PS/SP, SC). Ma question porte sur le centre de charges 3410 «Préfectures». Si la Commission des finances et de gestion dispose des budgets par préfecture, l'ensemble des députés ne dispose pas de ce détail et ne dispose que de la globalité. Il se trouve des disparités dans les charges des différentes préfectures, non seulement dans les charges mais également dans les revenus. Sans que l'on puisse les mettre en relation avec l'importance ni du territoire couvert ni de la population concernée, ces disparités existent et on n'en connaît pas leurs raisons. La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts dispose-t-elle de critères d'analyse qui puissent comparer l'application des mêmes processus et des mêmes pratiques? Dispose-t-elle également d'une analyse des synergies possibles entre les préfectures, de même que la même pratique dans la rétrocession des indemnités perçues pour les différents mandats?

A ce propos, il est regrettable que les députés apprennent par la presse la réponse du Conseil d'Etat à un postulat et à une motion, réponse attendue depuis longtemps. Nous sommes conscients que le Conseil d'Etat n'apprécie pas les fuites qui pourraient court-circuiter sa communication. Cependant, cette manière de procéder n'est pas de nature à améliorer le climat de collaboration et de confiance entre le Conseil d'Etat et Grand Conseil.

Fasel-Roggio Bruno (ACG/MLB, SE). Ich habe zwei Fragen, die das Amt für Wald, Wild und Fischerei, 3445, betreffen.

Es werden «Gehälter des Verwaltungspersonals», 886 760 Franken, aufgeführt und zusätzlich «Gehälter des technischen Personals», 860 420 Franken. Bei diesen beiden Budgetzahlen handelt es sich um total 1,7 Millionen Franken. Sind das neue Stellen oder wird irgendetwas verändert?

Die zweite Frage betrifft die Kostenstelle 4260.040. Um welche Art von Einnahmen handelt es sich bei «Einnahmen bezüglich interne Aktivität» in der Höhe von 250 000 Franken?

Piller Benoît (PS/SP, SC). Permettez-moi d'intervenir sur la dotation en personnel du Service des naturalisations. La lecture du budget montre que ce poste n'augmente pas. Il est pourtant de notoriété publique que depuis le vote du 9 février, les demandes ne cessent d'augmenter. Preuve en est d'ailleurs l'ordonnance parlementaire que nous allons traiter sur les suppléances au sein de la Commission des naturalisations. Alors, si les contraintes budgétaires ne vous permettent pas, Madame la Conseillère, d'augmenter les ressources humaines, ne serait-il pas opportun de revoir certaines procédures afin de traiter avec diligence toutes les demandes en souffrance?

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Tout d'abord, Madame la Conseillère, vous avez demandé de vous féliciter pour l'intervention que vous avez faite au niveau du budget du Service forestier. Il y a de nombreuses années que je vous demande de sortir le personnel technique des postes de gardes-forestiers et cela a enfin été fait. Je ne vais pas vous féliciter, mais je vous remercie.

J'ai de plus une question. Le 24 février 2014, mon ami René Kolly et moi-même avons déposé une question concernant le chalet de la Berra. Huit mois plus tard, on a enfin reçu une réponse et en gros, le Conseil d'Etat nous répond qu'il a planifié la rénovation du chalet. Mes questions: quel montant est prévu pour le projet de rénovation défini dans la réponse à notre question? Dans quelle rubrique retrouvons-nous ces chiffres? Qui gère ce projet? Quel est l'architecte qui s'occupe du projet? J'ai eu connaissance de quelques échanges entre l'architecte et les personnes responsables des travaux urgents à faire, notamment l'adduction en eau et sa mise hors gel. C'est un petit peu du marchandage de tapis et ça m'interpelle au niveau de l'Etat de Fribourg. Donc, cette question: qui gère ce projet? Madame la Conseillère, vous avez été gardé-génisses: j'aimerais que maintenant, en tant que conseillère d'Etat, vous deveniez une responsable de notre patrimoine et que vous suiviez cette affaire avec grand intérêt.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), rapporteure. Ich danke allen, die das Wort ergriffen haben. Herr Glauser hat nicht direkt eine Frage zum Budget 2015 gestellt. Deshalb gebe ich das Wort weiter an Frau Garnier.

Was Herrn Thomet betrifft: Die Problematik, dass die Oberämter bei einem gleichen Aufwand verschieden gross sind, haben wir auch schon in der Direktion und in der Kommission besprochen. Dieses Problem ist von der Direktion anerkannt. Mit den verschiedenen Vertretern der Oberämter haben wir begonnen, Analysen anzugehen und womöglich die Zusammenarbeit zu fördern und Synergien zu suchen.

Die Frage von Herrn Fasel zu den technischen Mitarbeitern und der internen Aktivität kann ich leider im Moment nicht beantworten. Ich bin nicht dazu gekommen, das im Detail zu finden.

Was Herrn Piller und das Einbürgerungsamt betrifft: Bei meinem Rapport eingangs habe ich erwähnt, dass es 50 Stellenprozent mehr gibt für diesen Service.

Herrn Schorderets Frage, wer das Chalet, das Projekt leitet, gebe ich direkt an Frau Staatsrätin weiter.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Pour les préfectures, il y a évidemment des différences de budgets, si on compare ce budget au nombre d'habitants des districts. Nous avons communiqué ces chiffres aux préfets pour qu'ils en soient conscients. Cependant, pour comparer en détail, il faudrait tenir compte des frais fixes, des possibilités d'encaissement des différentes préfectures, des retraites des anciens préfets qui sont imputées comptablement aux préfectures respectives et des factures effectuées par les préfectures, mais encaissées par l'Etat, comme l'impôt sur les chiens. Il y a cependant un effort supplémentaire d'harmonisation et d'entraide à faire, notamment en raison du transfert de charges concernant les permis de construire. A ce sujet, une personne a été mandatée à la Préfecture de la Sarine pour évaluer les cahiers des charges des différentes préfectures et étudier les synergies possibles. Juste pour information, l'écart entre les différentes préfectures s'est réduit ces deux dernières années, notamment en raison d'attribution d'EPT, en majorité aux préfectures les plus chargées et donc où il y a le plus de population, c'est-à-dire la Sarine et la Gruyère.

Pour la question du député Fasel, je crois que le député Schor deret y a répondu, dans le sens où il a demandé depuis de nombreuses années une séparation entre le personnel forestier de terrain et le personnel technique. C'est pour ceci que vous avez des changements dans les positions 3010.101 à 3010.115.

Pour ce qui concerne la position 4260.040 il s'agit d'un transfert interne au fonds de la faune. Vous avez 250 000 d'un côté, 250 000 de l'autre, donc là, il n'y a aucune opération, ni de gain, ni de perte.

Nous avons effectivement attribué cette année 0,5 EPT au Service de l'état civil et de naturalisations, puisque celui-ci fait face à des surcharges, notamment en raison de l'augmentation des demandes de naturalisations. Nous allons

proposer aussi des restructurations du Service et y affecter des ressources supplémentaires. Cela sera vraisemblablement communiqué dans la presse dans quelques semaines. Nous allons aussi étudier, d'entente avec la Commission des naturalisations, le traitement des dossiers, pour voir si on peut répartir la charge de travail.

Concernant le chalet de la Berra, j'ai effectivement été gardénisses au chalet d'à côté et j'irais volontiers régler moi-même le problème, mais vous comprendrez que je ne peux pas le faire. C'est donc le Service des forêts qui le fait et ce Service a mandaté l'architecte Jean-Luc Rime, qui a fait un dossier et qui prévoit deux variantes: une variante de rénovation seulement pour l'été et une variante de rénovation été et hiver. Mais, suivant la variante choisie, le budget est un peu différent (700 000 et 1,5 million), les autorisations aussi. Et actuellement, pour une variante de buvette consolidée, il faudrait un changement de zone. Nous sommes donc en train d'étudier les différentes possibilités. C'est pour ça qu'il n'y a que 220 000 frs à la rubrique 5050.006 pour l'année 2015, étant entendu que la suite viendra en 2016. De plus, nous étudions, éventuellement aussi avec d'autres régies de l'Etat, quel peut être le partage des charges. Je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant, mais j'espère que cette réponse vous satisfait. Pour le reste, je n'ai pas de remarque supplémentaire.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

—

- La séance est levée à 17 h 15.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—